



RAPPORT DE GESTION
2013

RAPPORT DE GESTION

2013

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013



SOMMAIRE

1

Pages 4 - 5

FMV en bref

2

Pages 6 - 19

Message du Président

Notre vision

Notre année 2013

Nos activités

- Production
- Transport
- Gestion et commercialisation
- Support Management

3

Pages 20 - 23

Nos projets

- Centrales au fil de l'eau
- Pompage-turbinage
- Nouvelles énergies renouvelables (NER)

4

Pages 24 - 33

Notre actionnariat

Notre organisation

- Conseil d'administration
- Direction
- Organigramme
- Collaborateurs
- Organe de révision

Notre gestion des risques

Notre engagement pour le développement durable

5

Pages 34 - 39

Nos participations

- Production
- Transport et distribution
- Exploitation des aménagements et divers

6

Pages 40 - 55

Comptes annuels de FMV SA

- Proposition du Conseil d'administration
- Compte de résultat
- Bilan
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes annuels 2013 et commentaires
- Rapport de l'organe de révision

7

Pages 56 - 72

Comptes consolidés du Groupe FMV

- Principes régissant l'établissement des comptes consolidés
- Compte de résultat consolidé
- Bilan consolidé
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Commentaires sur les comptes consolidés
- Rapport du réviseur des comptes consolidés

FMV EN BREF

CHIFFRES-CLÉS

FMV SA



Fondée en
1957

Siège à Sion

Société anonyme d'économie mixte

Capital-actions de CHF 100 millions

Régie par la Loi cantonale
sur Les Forces Motrices
Valaisannes (LFMV)

81

collaborateurs



Mouvements d'énergie
annuels d'environ

2 TWh

Production annuelle
d'environ

1 TWh

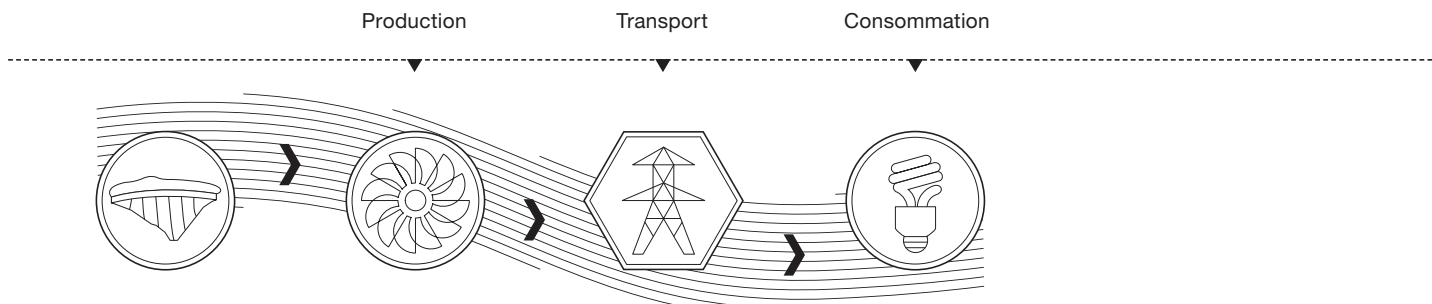
297 km
de lignes et câbles à haute tension,
via ses sociétés-filles B-Valgrid SA
et Valgrid AG



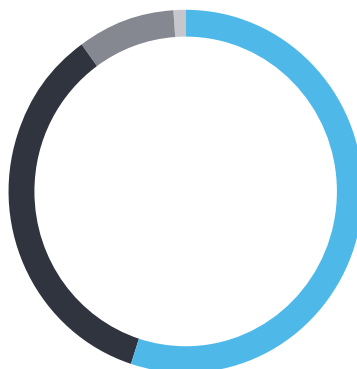
24
centrales
hydroélectriques



**De la prise d'eau
à la prise d'électricité**



FMV est active sur toute la chaîne de valeur ajoutée de l'électricité. Elle la produit, la transporte et la commercialise.



Actionnariat

Canton du Valais

55%

Entreprises régionales de distribution

9%

Communes et Bourgeoisies VS

35%

Actions propres

1%

Mouvements d'énergie en GWh	2013	2012
Mouvements totaux d'énergie	2 405	2 093
Production propre et participations	1 005	1 031
Énergie vendue aux clients	820	925

Données financières (Groupe FMV) en MCHF	2013	2012
Chiffre d'affaires	183.5	169.2
Résultat opérationnel	38.5	43.4
Résultat net	7.4	7.1
Cash flow d'exploitation	45.2	55.1



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Soumise à un marché globalisé, la branche suisse de l'électricité vit de profonds bouleversements. La suspension par l'Union européenne des négociations relatives à l'Accord sur le marché de l'électricité accroît les incertitudes. En dépit d'un contexte très difficile, FMV a réalisé un exercice 2013 satisfaisant.

Le marché de l'électricité vit de profonds bouleversements. La décision de l'Allemagne de renoncer à l'énergie nucléaire a eu pour corollaire la production intensive, polluante et à bas coûts, d'électricité à partir de centrales à charbon ainsi qu'une augmentation exponentielle de productions éoliennes et solaires fortement subventionnées. Il en résulte une surcapacité à l'échelle européenne et une baisse continue des prix. L'année 2013 a été le témoin de situations invraisemblables : l'électricité s'est vendue à plusieurs reprises à des prix négatifs sur les marchés ; des chaînes actives dans le commerce de détail en ont profité pour offrir de l'électricité gratuite à leurs clients durant certains week-ends ! Dans un marché globalisé, la Suisse n'échappe pas à cette tourmente.

Le marché de l'électricité vit de profonds bouleversements.

Si le consommateur profite marginalement de ces prix artificiellement bas, les producteurs hydroélectriques suisses en subissent les conséquences directes. Les marges se réduisent, certains aménagements produisant même à perte. Le paradoxe est évident : alors que la production hydroélectrique couvre près de 60 % du mix électrique suisse, nombre de projets de nouveaux aménagements, de rénovation ou d'extension sont mis en veilleuse. Cet état de fait impacte désormais aussi les collectivités publiques, au travers de rentrées fiscales et de dividendes en nette diminution. Au final donc, tout le monde est perdant.

Cet environnement défavorable a cependant le mérite de susciter la réaction. Les sociétés de la branche revoient leur stratégie, explorent de nouvelles voies, diversifient leurs activités et s'orientent vers les prestations de services. Au niveau politique, des voix nombreuses s'élèvent désormais pour défendre le rôle central occupé par l'hydroélectricité dans le cadre de la stratégie énergétique de la Confédération et pour appeler à la raison en matière de subventionnements.

Ce message doit absolument passer au niveau fédéral et FMV ne ménage pas ses efforts dans ce sens. Il en va de l'approvisionnement de notre pays en électricité et de l'avenir de la production hydroélectrique indigène. Il s'agira aussi de le porter à une échelle plus large, au niveau européen.

La suspension en février 2014 par l'Union européenne des négociations sur l'accord sur le marché de l'électricité accroît encore l'incertitude générale. La participation de la Suisse au marché européen intégré est essentielle. Elle lui garantit de valoriser ses aménagements hydroélectriques en accumulé et de pompage-turbinage en jouant le rôle de batterie de l'Europe et lui donne un accès sans entrave au marché européen de l'électricité. La Suisse, le canton du Valais et FMV ont intérêt à ce que les négociations reprennent dans les meilleurs délais et nous faisons confiance à nos autorités politiques pour faire aboutir ce dossier prioritaire.

L'année 2013 rappelle aussi de façon opportune les risques inhérents à la production hydroélectrique. Alors que le canton du Valais s'apprête à définir sa stratégie en matière de retour des concessions, la situation actuelle apporte une vision plus réaliste, moins passionnelle, sur les chances et les risques dans ce dossier vital pour l'avenir des collectivités publiques et de l'économie du canton du Valais.

Propriété de l'ensemble des collectivités valaisannes, FMV est prête à mettre son expertise technique, son expérience pratique au service du débat politique et démocratique, dans la recherche d'une solution équilibrée emportant l'adhésion du plus grand nombre.

L'année 2013 rappelle aussi de façon opportune les risques inhérents à la production hydroélectrique.

Les difficultés actuelles doivent inciter les acteurs valaisans à renforcer leurs collaborations et à rechercher de nouvelles synergies. En ce sens, l'année 2013 s'est révélée intéressante : une initiative parlementaire tendant à la création d'une société cantonale pour l'exploitation du réseau de distribution suprarégional a été déposée en juin 2013. FMV adhère pleinement aux objectifs poursuivis ; le Groupe-bilan Valais fondé le 1^{er} janvier 2013 par FMV en partenariat avec ESR, SEIC, Cimo, Sogesa et la commune de Fully a connu un premier exercice réjouissant.

Appelé à se développer, ce Groupe-bilan démontre la volonté et la capacité des acteurs valaisans à réunir leurs forces, dans l'intérêt et au service de l'ensemble du canton. Surtout, il ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration, notamment dans la commercialisation de l'énergie produite en Valais. Il démontre enfin la volonté de FMV, société cantonale au service de l'ensemble des collectivités publiques, d'assumer son rôle fédérateur au sein de la branche électrique valaisanne.

L'année 2013 a également été marquée par le jugement du Tribunal fédéral relatif à l'enfouissement de la ligne THT Chamoson-Chippis. La Haute Cour a rejeté les recours. Une étape importante est donc franchie dans ce dossier fondamental pour la valorisation du potentiel hydroélectrique du canton du Valais.

Les difficultés actuelles doivent inciter les acteurs valaisans à renforcer leurs collaborations et à rechercher de nouvelles synergies.

En dépit de ce contexte tendu, FMV a atteint ses objectifs durant l'année 2013. Les attentes de l'actionnaire majoritaire, le canton du Valais, ont été prises en compte dans la stratégie d'entreprise; la Direction a été renforcée pour faire face aux défis importants qui attendent la société; enfin, les résultats de l'exercice sont conformes aux attentes. Ils renforcent les moyens dont FMV dispose pour poursuivre son développement sur toute la chaîne de valeur ajoutée, pour étendre et diversifier son portefeuille énergétique au travers de ses projets, pour apporter sa contribution aux nouvelles énergies renouvelables et pour développer ses activités commerciales et de services avec ses partenaires valaisans intéressés. FMV peut donc envisager son avenir sereinement.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur implication durant cette année. Je remercie également, au nom du Conseil d'administration, la Direction et le personnel de FMV pour leur engagement et le travail de qualité fournis tout au long de l'année 2013.

Au nom du Conseil d'administration



Pascal Gross, Président

NOTRE VISION

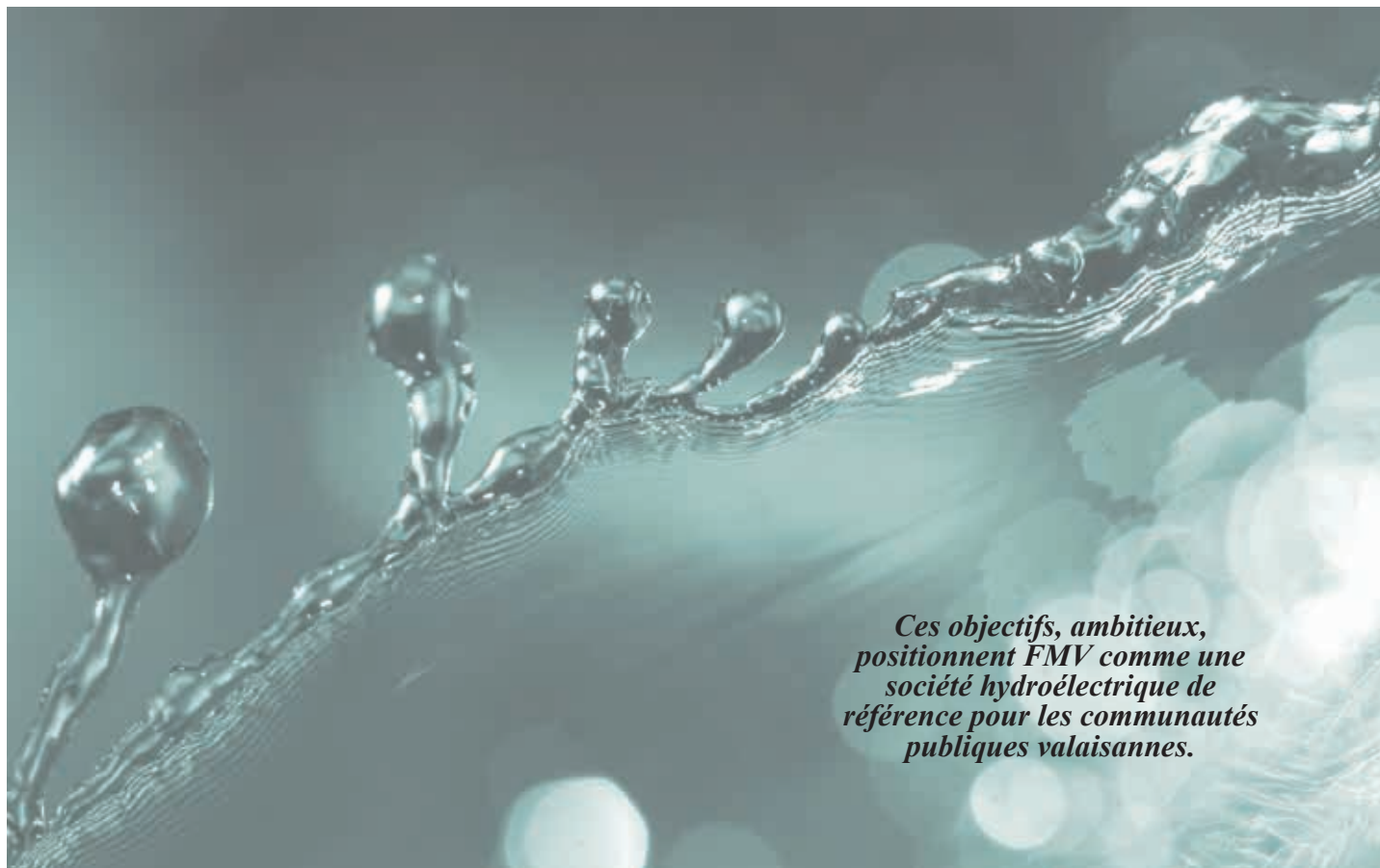
DEVENIR LEADER EN VALAIS DANS NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

Déployant son activité dans la production, le transport et la commercialisation, FMV souhaite devenir le catalyseur de la chaîne de valeur ajoutée dans la branche électrique en Valais. Partenaire compétent et fiable des collectivités publiques valaisannes, elle met son expérience et ses compétences à leur disposition.

La Loi sur les Forces Motrices Valaisannes donne pour mission à FMV de contribuer à la valorisation du patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes et à l'approvisionnement en électricité du canton, au profit d'un développement harmonieux de son économie.

Ces objectifs, ambitieux, positionnent FMV comme une société hydroélectrique de référence pour les communautés publiques. Ils nécessitent la mise en place d'une stratégie cohérente avec la politique énergétique du canton du Valais, actionnaire majoritaire de FMV. Ils seront atteints si FMV fonde son activité sur une approche résolument industrielle et entrepreneuriale.

FMV est un acteur dans la constellation électrique suisse qui, pour assumer pleinement ses objectifs, doit rechercher des partenariats avec les acteurs de la branche et avec les communautés publiques, que ce soit dans la production, le transport ou la commercialisation de l'électricité.



*Ces objectifs, ambitieux,
positionnent FMV comme une
société hydroélectrique de
référence pour les communautés
publiques valaisannes.*

La production



FMV dispose d'une production propre de 1 TWh, correspondant à environ un tiers de la consommation valaisanne. Elle entend accroître ses capacités en :

- optimisant en permanence son parc de production ;
- construisant de nouveaux aménagements sur le Rhône ;
- participant à de nouveaux projets, tant hydroélectriques que dans les nouvelles énergies renouvelables, lui permettant de diversifier et d'accroître son portefeuille énergétique ; et en
- reprenant les participations revenant au canton lors des retours des concessions.

Le retour des concessions constituera un enjeu politique et économique marquant pour l'avenir du canton du Valais. FMV se prépare pour ces échéances sur les plans financier, énergétique, technique, juridique et administratif. Elle mettra tout son savoir-faire à disposition des collectivités publiques valaisannes et leur apportera son appui dans ce domaine complexe.

Le transport



La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques sont au cœur des préoccupations de FMV, dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie cantonale.

FMV contribue à l'exportation de la production valaisanne d'électricité en assumant la maintenance d'une partie du réseau de transport à très haute tension (THT), propriété de la société nationale Swissgrid depuis le 3 janvier 2013.

L'unification du réseau de distribution suprarégional constitue un objectif souhaité par le législateur. FMV y contribue par le biais des sociétés Valgrid et B-Valgrid qu'elle détient en majorité. FMV mettra son expérience pratique au service de ce projet de réorganisation structurelle.

La commercialisation



FMV commercialise une énergie indigène, propre, renouvelable, fiable et prévisible à des prix concurrentiels.

Elle concentre son activité sur les distributeurs régionaux et sur les entreprises. Ouvrant sur un marché libéralisé, complexe et internationalisé, elle développe en permanence ses compétences dans le négoce de l'énergie. Afin de satisfaire les besoins de ses clients, elle agit également dans le cadre de consortiums d'approvisionnement avec des partenaires suisses.

Ouvrant sur un marché libéralisé, complexe et internationalisé, elle développe en permanence ses compétences dans le négoce de l'énergie.

Avec la constitution du Groupe-bilan Valais le 1^{er} janvier 2013, FMV poursuit le développement des collaborations, notamment avec les distributeurs valaisans d'électricité, et la fourniture de prestations de conseil, dans l'intérêt de tous les consommateurs valaisans.

Un centre de compétences au service des collectivités publiques.



FMV dispose également d'une expérience éprouvée dans la conduite de projets, le suivi des procédures légales en lien avec ses activités, la gestion et l'administration de sociétés de la branche. Elle met ses compétences à disposition des collectivités publiques dont elle souhaite devenir le partenaire privilégié.

NOTRE ANNÉE 2013

CADRE GÉNÉRAL ET FAITS MARQUANTS

Malgré un contexte très difficile, FMV atteint ses objectifs et poursuit le développement de ses projets.

La situation du marché électrique s'est encore détériorée en 2013. Les prix de l'électricité ont poursuivi leur baisse alors que le cours de change EUR/CHF s'est stabilisé à la suite de l'intervention de la BNS. Cette situation délicate a eu comme conséquence la poursuite des repositionnements stratégiques dans la branche électrique en Suisse et en Europe.

A mi-janvier 2013, le Conseil d'Etat du canton du Valais a publié sa stratégie sur l'efficacité et l'approvisionnement en énergie, accompagnée des stratégies détaillées sur l'éolien et le solaire photovoltaïque. Avec la stratégie du propriétaire pour FMV parue en novembre 2012, ces rapports influenceront de manière importante l'activité de FMV dans les prochaines années.

Ce contexte difficile est un défi très important non seulement pour la branche électrique mais également pour toute l'économie du pays.

Le 30 janvier 2013, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Il a notamment augmenté la rémunération sur les investissements consentis. Cette mesure permettra une meilleure planification et une sécurité accrue des investissements dans les réseaux.

La consultation sur la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a pris fin en janvier 2013. A la suite de l'analyse des très nombreuses prises de position, le Conseil fédéral a publié le 4 septembre 2013 le Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Il s'agit d'un défi très important non seulement pour la branche électrique mais également pour toute l'économie du pays.

En mai 2013, les gouvernements allemand, autrichien et suisse ont signé une déclaration d'intention commune en faveur du développement des centrales de pompage-turbinage. En juillet 2013, une déclaration similaire a été conclue par les représentants de la branche électrique de ces trois pays. Ces démarches confirment l'importance de ces centrales, pierre angulaire de la Stratégie énergétique 2050.

Au niveau cantonal, une initiative parlementaire demandant l'adoption d'une loi relative à la société cantonale pour l'exploitation des réseaux de distribution électrique suprarégionaux a été déposée en juin 2013. Son but est de créer les conditions optimales pour une utilisation sûre, efficace et à un tarif uniforme du réseau suprarégional sur le territoire du Valais. L'initiative devrait être traitée par le Parlement au printemps 2014. Directement concernée au travers de ses sociétés-filles B-Valgrid et Valgrid, FMV mettra son expérience pratique au service de ce projet de réorganisation structurelle.

Le débat sur les lignes à très haute tension (THT) a connu des avancées significatives: en mai 2013, le Tribunal fédéral a rendu son jugement sur la ligne THT Chamoson-Chippis, confirmant qu'un enfouissement ne se justifie pas. Il a rendu un jugement similaire en septembre 2013, dans le cadre de la ligne THT Gommerleitung, sous réserve d'un court tronçon dont l'enfouissement devra être analysé. Ces décisions du Tribunal fédéral ouvrent la voie à une réalisation de ces lignes THT essentielles à la valorisation du potentiel hydroélectrique du canton du Valais, notamment dans le cadre de la mise en service de l'aménagement de Nant de Drance.

En octobre 2013, le Conseil fédéral a révisé le régime des rétributions à prix coûtant (RPC). Divers aspects impacteront directement les projets de FMV dans le domaine des NER, notamment la diminution de la durée de rétribution pour le photovoltaïque et la petite hydraulique, et l'introduction d'un bonus pour les installations éoliennes situées en altitude.

Les décisions du Tribunal fédéral ouvrent la voie à une réalisation de ces lignes THT essentielles à la valorisation du potentiel hydroélectrique du canton du Valais.

Dans la continuité du décret du Grand Conseil de 2012 instaurant un moratoire de trois ans sur le renouvellement anticipé des concessions hydrauliques, le débat sur le retour des concessions s'est poursuivi durant l'année 2013. Ce moratoire doit permettre de développer sereinement un modèle cantonal en la matière.





Faits marquants pour FMV en 2013

Malgré des conditions difficiles, FMV a pu remplir sa mission et atteindre ses objectifs. Des conditions hydrologiques favorables et une grande disponibilité des aménagements se sont matérialisées par une production supérieure de 5 % à la moyenne multiannuelle.

FMV a poursuivi l'étude de ses projets. Plusieurs événements méritent d'être signalés : le 13 février 2013, le Tribunal cantonal a validé l'accord entre FMV et les associations environnementales au sujet du projet Gletsch-Oberwald. La concession octroyée par le Conseil d'Etat est ainsi entrée en force de facto, ce qui a permis la poursuite des études et le dépôt le 19 décembre 2013 de la demande d'autorisation de construire. La mise en service de la centrale est envisagée pour 2017.

Concernant la société Forces Motrices de la Borgne, gérée par FMV, le canton du Valais a délivré l'autorisation de construire concernant la réhabilitation de la centrale de Bramois le 5 décembre 2013.

L'exercice sous revue a également été marqué par la réalisation de projets dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

A la suite de la demande de concession pour l'aménagement Rhône-La Souste-Chippis déposée en juin 2012, FMV a poursuivi le suivi scientifique du Rhône de Finges dont les résultats finaux sont attendus pour 2015. En parallèle, le canton du Valais a établi le rapport de synthèse environnementale, ouvrant la perspective d'un octroi de la concession pour 2014. Ce dossier constitue un enjeu majeur pour FMV, l'aménagement Rhône-La Souste-Chippis représentant près du quart de sa production propre.

L'exercice sous revue a également été marqué par la réalisation de projets dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (NER). Plusieurs parcs photovoltaïques ont été mis en service dans le Haut-Valais et dans le Valais central, en partenariat avec les distributeurs régionaux d'électricité et les communes-sites mettant leurs toitures à disposition. FMV concrétise ainsi ses efforts de développement dans le domaine des NER.

FMV a également poursuivi son développement dans le domaine de l'éolien, via les sociétés SwissWinds et SwissWinds Development, promotrices de plusieurs projets éoliens d'altitude en Valais. Dans le Haut-Valais, le plan d'aménagement de détail de la commune d'Obergoms a été homologué, permettant de poursuivre la procédure d'extension du parc éolien du Gries. Dans le Valais romand, les projets éoliens dans l'Entremont sont également à l'étude.

Le 30 août 2013, la société Crans-Montana Energies SA a été fondée. FMV en est actionnaire à hauteur de 10%. Cette société a pour but la construction et l'exploitation de réseaux pour la distribution de chaleur à distance, y compris les unités de production d'énergie thermique et électrique.

FMV poursuit ses collaborations avec les partenaires en Valais. Outre les projets dans les nouvelles énergies renouvelables, FMV a fondé le 1^{er} janvier 2013 le Groupe-bilan Valais, en partenariat avec L'Energie de Sion-Région SA, Service Electrique Intercommunal SA, Compagnie industrielle de Monthey SA, Société de Gestion des Energies SA et la commune de Fully. FMV en est le chef de file et compte le développer en 2014.

Le processus de transfert du réseau de transport à très haute tension (THT) à la société nationale Swissgrid a été mené à son terme. Le 3 janvier 2013, la société FMV Réseau a été officiellement transférée à Swissgrid, dont FMV est désormais actionnaire. Durant l'année 2013, FMV a poursuivi les prestations de maintenance du réseau Swissgrid.

Soucieuse de la qualité de ses prestations, FMV a initié en 2012 les démarches pour obtenir le label « Valais Excellence ». Celles-ci se sont concrétisées en avril 2013, avec l'obtention des certifications en matière de qualité (ISO 9001), d'environnement (ISO 14001), d'énergie (ISO 50001) ainsi que dans la santé et la sécurité au travail (OHSAS 18001). Le label « Valais Excellence » valorise les entreprises appliquant un concept de management intégré. Il témoigne de l'ancrage valaisan de FMV et de sa volonté de contribuer au développement économique du canton.

Le renforcement de la Direction démontre la volonté de FMV de se développer en adéquation avec la stratégie du canton du Valais et de devenir un centre de compétences.

Sur le plan opérationnel, FMV a consolidé son organisation. Depuis juillet 2013, elle est structurée en quatre départements: production, réseaux, gestion et commercialisation, support management. Le renforcement de la Direction démontre la volonté de FMV de se développer en adéquation avec la stratégie du canton du Valais et de devenir un centre de compétences au service de ses actionnaires et de l'ensemble des acteurs de la branche en Valais.

FMV SA a tenu son Assemblée générale le 6 juin 2013 à Sion. Le Président a orienté les actionnaires sur la stratégie et les perspectives de FMV. Les actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Gaston Oggier, Dany Perruchoud, Michel Rausis et Felix Zurbriggen pour une période de deux ans. Par ailleurs, le canton du Valais a renouvelé le mandat de son représentant au sein du Conseil d'administration de FMV, M. Pascal Gross, également pour deux ans. L'Assemblée générale a renouvelé le mandat de M. Pascal Gross comme Président du Conseil d'administration.

Le conférencier du jour, le Conseiller d'Etat, M. Jean-Michel Cina, chef du département de l'économie, de l'énergie et du territoire, a présenté aux actionnaires la politique énergétique cantonale valaisanne dans le cadre de la Stratégie énergétique fédérale 2050, en particulier la vision du Valais comme terre d'énergie.

NOS ACTIVITÉS

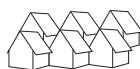
PRODUCTION



Conditions climatiques et météorologiques moyennement favorables



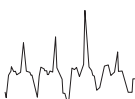
4 500 kWh par ménage



Production couvrant les besoins d'environ 230 000 ménages



24 centrales de production



Production annuelle moyenne de 1 TWh

Général

FMV est un producteur d'hydroélectricité. Elle a pour mission de valoriser le potentiel hydroélectrique du Rhône et de contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes. En misant sur la production d'une énergie indigène, propre, renouvelable, fiable et prévisible, FMV participe à la préservation de l'environnement, dans une démarche prônant le développement durable.

FMV dispose de son propre parc de production hydraulique, mais aussi de participations dans des aménagements de production hydroélectrique, en partenariat avec d'autres acteurs de la branche.

En complément de son activité-clé de production hydroélectrique, FMV est également active dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables, soit dans la production solaire photovoltaïque et éolienne.

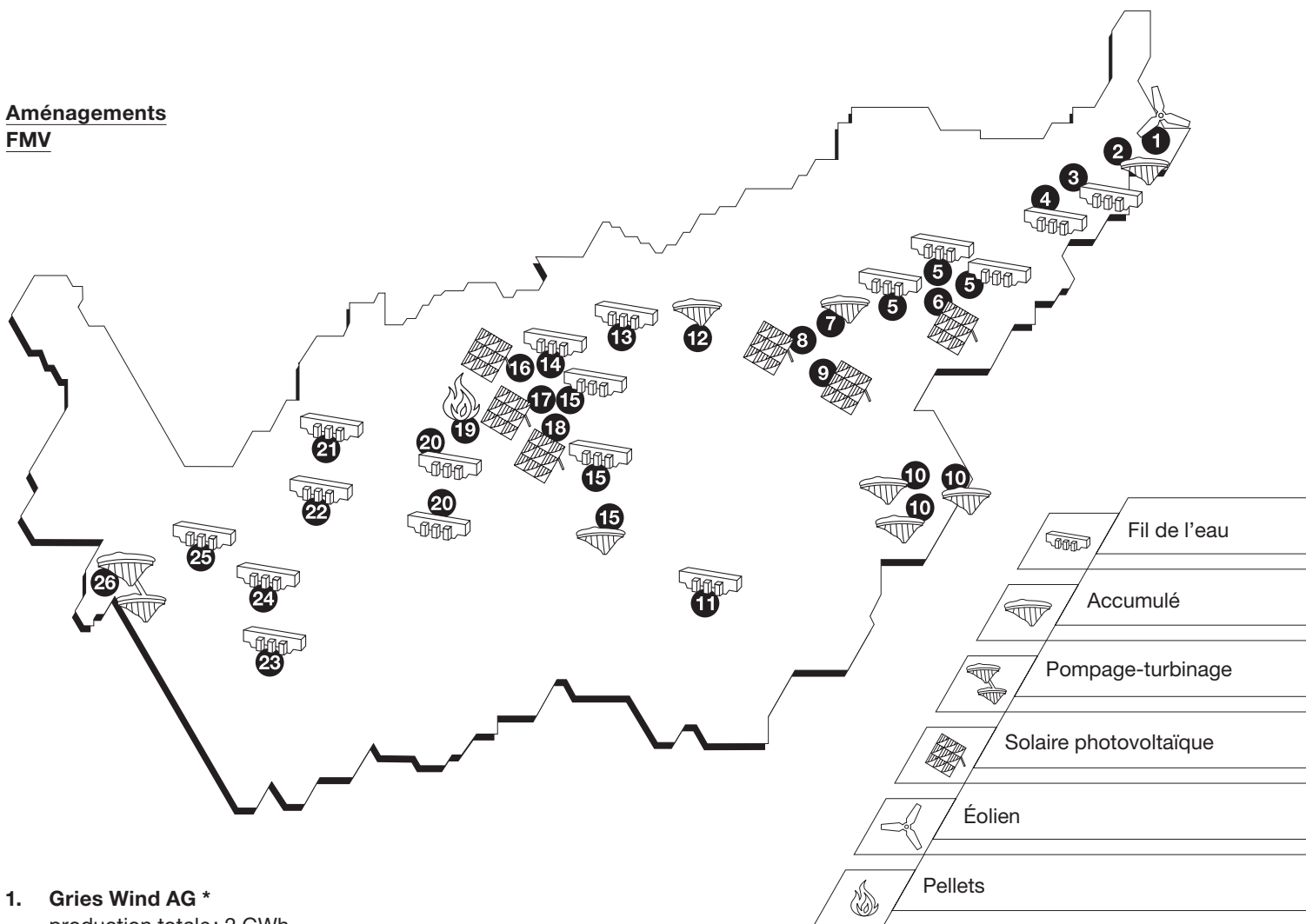
La production hydroélectrique 2013

- Les conditions climatiques et météorologiques de 2013 ont été moyennement favorables à la production hydroélectrique. Au niveau national et cantonal, la température moyenne en 2013 fut très proche de la moyenne de référence.
- Les aménagements hydroélectriques du Groupe FMV ont affiché une haute disponibilité pendant l'exercice sous revue.
- La production du Groupe FMV a atteint 1 005 GWh en 2013, supérieure de 5 % à la moyenne multiannuelle.

La production hydroélectrique de FMV c'est:

- 24 centrales de production
- une production annuelle moyenne de 1 TWh, soit:
 - les besoins de 230 000 ménages (base 4 500 kWh/an), ou
 - 10 % de la production hydroélectrique valaisanne, ou
 - 30 % de la consommation valaisanne, ou
 - 50 % de la production hydroélectrique valaisanne en mains valaisannes

Aménagements FMV



1. **Gries Wind AG ***
production totale: 2 GWh
2. **KW Aegina AG**
production totale: 162 GWh
part production FMV: 56.7 GWh
3. **KW Merezzenbach AG**
production totale: 9 GWh
part production FMV: 2.25 GWh
4. **Blinnenwerk AG**
production totale: 6.7 GWh
part production FMV: 0.61 GWh
5. **Rhonewerke AG**
Ernen / Binn / Mörel
production totale: 452 GWh
part production FMV: 316.4 GWh
6. **Installation photovoltaïque Forst Goms (Ernen) ***
production totale: 0.05 GWh
7. **Electra-Massa AG**
production totale: 564 GWh
part production FMV: 65 GWh
8. **Installation photovoltaïque Turnmatte (Naters) ***
production totale: 0.06 GWh
9. **Installation photovoltaïque Schulhaus Brigue ***
production totale: 0.17 GWh
10. **Energie Electrique du Simplon SA**
production totale: 238 GWh
part production FMV: 6.4 GWh
11. **KW Täschbach AG**
production totale: 6.9 GWh
part production FMV: 0.69 GWh
12. **KW Lötschen AG**
production totale: 310 GWh
part production FMV: 108.5 GWh
13. **KW Dala AG**
production totale: 33 GWh
part production FMV: 3.3 GWh
14. **Aménagement Rhône-La Souste-Chippis**
production totale: 225 GWh
exploité par FMV
15. **FM Gougtra SA**
production totale: 565 GWh
part production FMV: 108.8 GWh
16. **Installation photovoltaïque Sierre ***
production totale: 0.75 GWh
17. **Installation photovoltaïque FMV Chalais ***
production totale: 0.03 GWh
(100 % FMV)
18. **Installation photovoltaïque Télécabine de Vercorin SA ***
production totale: 0.07 GWh
19. **Valpellets SA**
production totale: 6233 tonnes
20. **FM Borgne SA**
production totale: 86 GWh
part production FMV: 17.2 GWh
21. **Lizerne et Morge SA**
production totale: 160 GWh
part production FMV: 32 GWh
22. **Centrale mini-hydraulique Riddes ***
production totale: 1 GWh
(100 % FMV)
23. **FM Orsières SA**
production totale: 104 GWh
part production FMV: 10.4 GWh
24. **FM Sembrancher SA**
production totale: 54 GWh
part production FMV: 5.4 GWh
25. **FM Martigny-Bourg SA**
production totale: 70 GWh
part production FMV: 4.06 GWh
26. **Nant de Drance SA**
En construction

* RPC rétribution à prix coûtant
Swissgrid

TRANSPORT

Général

La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques sont au cœur des préoccupations de FMV, dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie cantonale.

FMV est principalement active dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionaux à haute tension (65 kV). Valgrid et B-Valgrid, sociétés dont FMV est actionnaire majoritaire, exploitent une grande partie du réseau valaisan de distribution suprarégional. Elle assure ainsi un rôle d'interface entre les productions valaisannes injectées au niveau du 65 kV, Swissgrid et les distributeurs électriques.

Par ailleurs, FMV a été mandatée par Swissgrid en 2013 pour l'entretien d'une partie des ses réseaux à très haute tension (THT 220/380 kV) sur le territoire valaisan. Elle est également actionnaire de cette société nationale de transport.

Au niveau de la maintenance, FMV est aussi mandatée par d'autres sociétés propriétaires de réseaux.

Enfin, FMV détient des participations auprès de deux distributeurs régionaux: SEIC et EWBN/EnBAG.

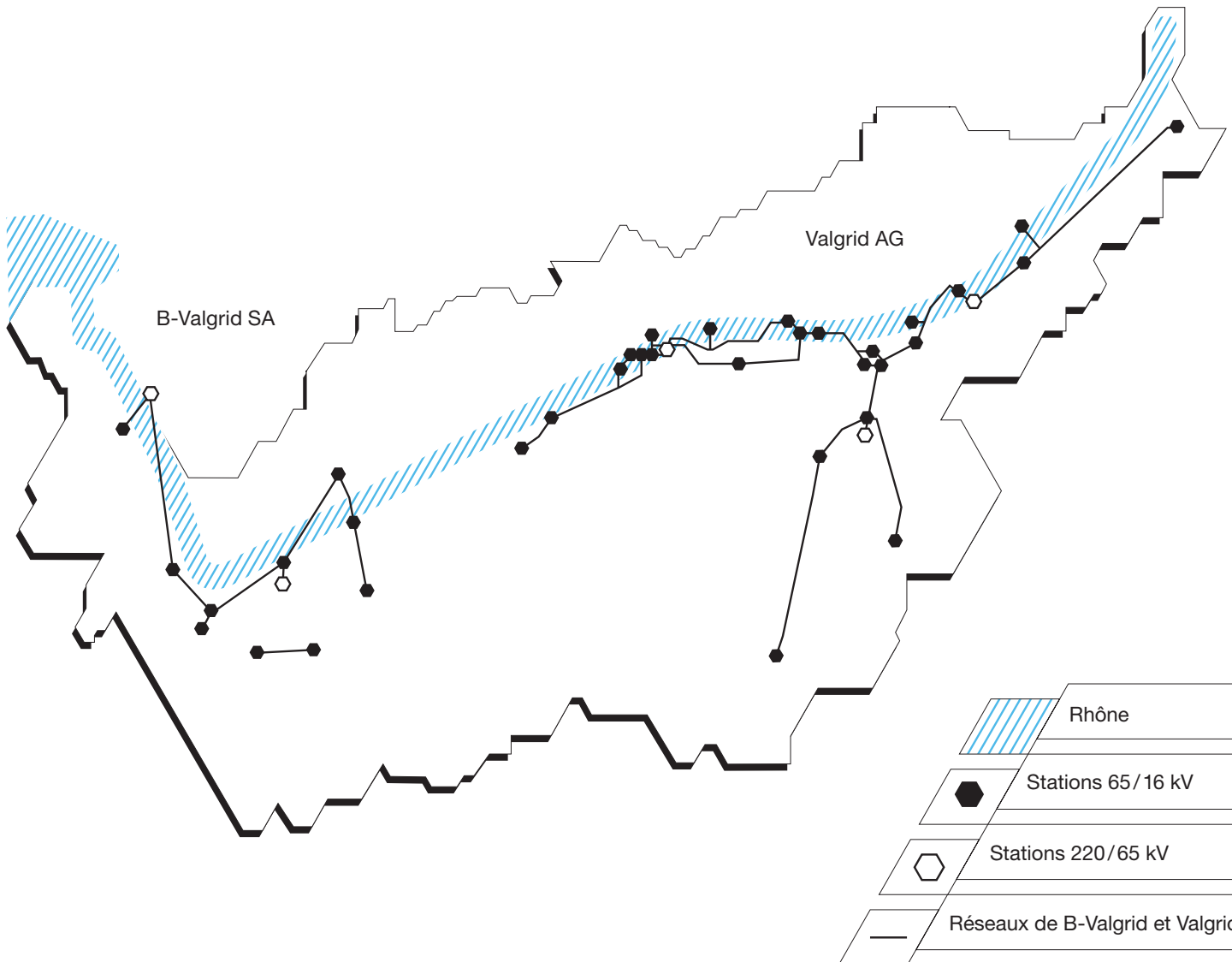
FMV dispose d'un centre de conduite du réseau à Chalais. Cette unité surveille en permanence (24h/24) une très grande partie du réseau à haute tension en Valais et plusieurs aménagements hydroélectriques injectant leur production dans ce réseau. Le centre de conduite est l'interface entre la production et la consommation et veille à l'équilibre du réseau électrique en Valais. Il contribue ainsi de façon fondamentale à la sécurité de l'approvisionnement du canton.

Faits marquants 2013

Le 3 janvier 2013, FMV a transféré sa société-fille FMV Réseau à Swissgrid, conformément aux obligations légales. La société nationale de transport est désormais propriétaire des réseaux de transport THT en Suisse.

À travers ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid, FMV assure l'entretien, la maintenance et le renforcement de son réseau de transport suprarégional en Valais.

**Réseau
de transport**



**Le transport d'électricité
de FMV c'est:**

277
km de lignes
aériennes 65 kV

1
centre de conduite
du réseau 65 kV pour
l'ensemble du canton

20
km de câbles
souterrains 65 kV

35
postes de
transformation
65/16 kV

5
postes de
transformation
220/65 kV

GESTION ET COMMERCIALISATION

Général

FMV offre différents produits et services adaptés aux besoins de ses clients. Sa valeur ajoutée tient à un service à la carte, fondé sur une approche individuelle.

FMV contribue grandement à la valorisation de la production hydroélectrique valaisanne. Elle se positionne comme un acteur important de la politique énergétique cantonale et participe à la sécurité en matière d'approvisionnement.

Ses clients sont d'importants partenaires valaisans et suisses, des distributeurs d'électricité principalement, et des grandes entreprises. FMV a pour règle de fournir à ses clients des prestations de qualité afin de créer des relations de partenariat et de confiance mutuelle inscrites dans le long terme.

La commercialisation 2013

Disposant de son propre parc de production d'électricité et de capacités issues de ses participations, FMV optimise son portefeuille par des échanges et complète ses besoins par des achats sur le marché.

Durant l'année écoulée, FMV a répondu à de nombreux appels d'offres émanant de grandes entreprises et de distributeurs valaisans et suisses. Un nombre croissant d'entreprises extra-cantoniales ont également demandé des offres, élargissant ainsi le cercle des clients potentiels.

Conformément à sa stratégie, FMV a assuré la fourniture de produits standards ou recherché des solutions de partenariat au travers de plateformes structurées. FMV apporte aussi une contribution à la maîtrise des risques encourus par les sociétés régionales de distribution en offrant des produits énergétiques adaptés à leurs besoins, tout en respectant sa propre stratégie de gestion des risques.

FMV a lancé le 1^{er} janvier 2013 le Groupe-bilan Valais en collaboration avec plusieurs partenaires valaisans.

Ce groupe-bilan apporte aux clients une plus-value dans le domaine des prestations, et ce à des prix concurrentiels. Il englobe environ 40% de la production hydroélectrique en mains valaisannes et de la distribution électrique du Valais. FMV est le chef de file du Groupe-bilan Valais et veille à sa consolidation et à son développement.

Le développement important des nouvelles énergies renouvelables a pour corollaire de grandes variations de production et une forte augmentation des transactions sur les marchés à court terme. Afin de pouvoir participer aux opportunités offertes par ce marché, FMV est active depuis 2013 sur la bourse pour la négociation de l'électricité pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse (EPEX).

FMV participe au commerce de certificats d'énergie renouvelable. Cette activité répond à la sensibilité environnementale d'un cercle croissant de consommateurs. L'intégralité de la production hydroélectrique de FMV est certifiée par un organisme neutre et indépendant du point de vue environnemental (TÜV SÜD).

Mouvements d'énergie	en GWh	en %
Energie issue des productions propres et des participations dans les aménagements	1 005	42
Achats auprès de tiers	303	12
Energie échangée et besoins de réglage	235	10
Energie achetée sur le marché	862	36
Mouvements totaux d'énergie	2 405	100
Energie vendue aux distributeurs et clients industriels	820	34
Energie échangée et besoins de réglage	256	11
Energie vendue sur le marché	1 329	55
Mouvements totaux d'énergie	2 405	100

SUPPORT MANAGEMENT

Les activités-clés de FMV, produire – transporter – commercialiser l'énergie hydroélectrique, s'appuient sur des services de support. Ces prestations sont fournies tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. Les activités-clés et les services de support permettent à FMV d'être un centre de compétences énergétiques, en particulier de la force hydraulique.

Finances

Le service des finances regroupe les activités de comptabilité, contrôle de gestion, gestion financière, gestion des assurances et gestion des risques et il fournit des prestations d'analyse pour FMV, ses sociétés-filles et des tiers.

Ressources humaines

Les Ressources humaines gèrent le capital humain pour remplir les missions de FMV. Au quotidien, cela se traduit par la planification des besoins, la promotion de la formation, la gestion des compétences, l'administration du personnel et l'assistance aux collaborateurs.

Informatique et infrastructure

Ce service met à disposition de toute l'entreprise l'infrastructure informatique et logistique nécessaire pour que les collaborateurs de FMV puissent réaliser leurs tâches. Il en assure la maintenance. La gestion des données énergétiques est essentielle à l'activité de FMV.

Communication

Ce service est en charge de la communication externe et interne de la société. Il gère également l'image globale de l'entreprise.

Secrétariat général

Le Secrétariat général assume l'administration générale de la société, soutient les organes dirigeants dans leurs activités et officie en tant qu'interface entre les services. Il lui incombe également l'administration de certaines sociétés-filles du Groupe dont FMV assure la gestion.

NOS PROJETS

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

Les projets de FMV témoignent de sa volonté de renforcer sa position et de contribuer modestement mais réellement à la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050.

FMV entend valoriser le potentiel hydraulique du Rhône, optimiser les installations existantes, développer le pompage-turbinage et se positionner dans les nouvelles énergies renouvelables. La réalisation de ses projets permettra d'augmenter et de diversifier le portefeuille énergétique de la société.

Centrales au fil de l'eau

Gletsch-Oberwald

Ce projet prévoit de valoriser la chute du Rhône entre Gletsch et Oberwald. Il a été développé en intégrant les impératifs de protection de l'environnement : la hauteur de chute n'est pas totalement exploitée afin de minimiser les impacts sur le paysage et l'environnement, et l'aménagement sera entièrement enterré. Il fournira une production annuelle d'environ 41 GWh.

Des organisations environnementales ont recouru au Tribunal cantonal contre l'octroi de la concession ratifiée par le Grand Conseil en mars 2012. A la suite d'intenses négociations, une convention a été signée et validée en février 2013 par le Tribunal cantonal, mettant ainsi fin à cette procédure. Cette convention préserve intégralement la production projetée. Elle précise et complète les mesures environnementales prévues.

Les études menées en 2013 ont permis d'optimiser les choix techniques et de préparer le dossier d'approbation des plans. Les premiers forages de reconnaissance ont été réalisés en octobre et la demande d'autorisation de construire a été déposée en décembre 2013. La mise en service de la centrale est envisagée pour 2017.

Rhône-La Souste-Chippis

L'aménagement de Rhône-La Souste-Chippis a fait retour au canton du Valais en avril 2004. Celui-ci en a confié l'exploitation à FMV sous un régime d'autorisation provisoire. La production annuelle de 225 GWh constitue une part importante du portefeuille énergétique de la société.

FMV a déposé une demande formelle de concession en avril 2012. Durant l'année 2013, les offices fédéraux et les services cantonaux ont analysé ce dossier et adressé leurs préavis au Service cantonal de l'Energie et des Forces Hydrauliques.

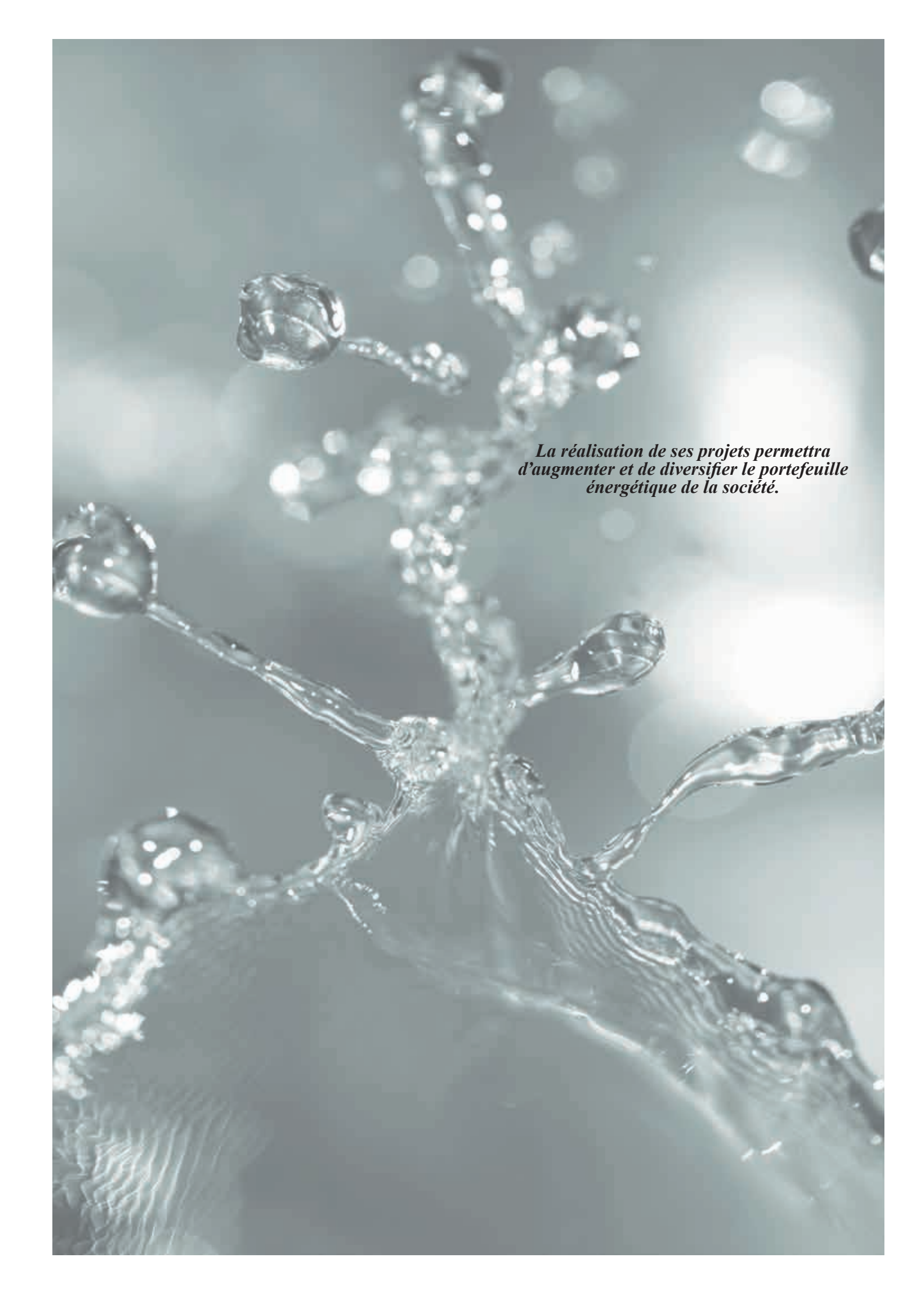
Les installations se situant à proximité de plusieurs zones protégées, un accent particulier est mis sur leur intégration paysagère et environnementale. De nombreuses mesures de compensation sont prévues. Elles apportent des améliorations substantielles aux aspects piscicoles et à la préservation de la nature et des paysages.

La décision du Conseil d'Etat ainsi que la ratification de la concession par le Grand Conseil valaisan sont attendues pour 2014. Durant l'année sous revue, FMV a poursuivi la préparation des dossiers d'approbation des plans qui préciseront les mesures environnementales et les modifications à apporter aux installations existantes.

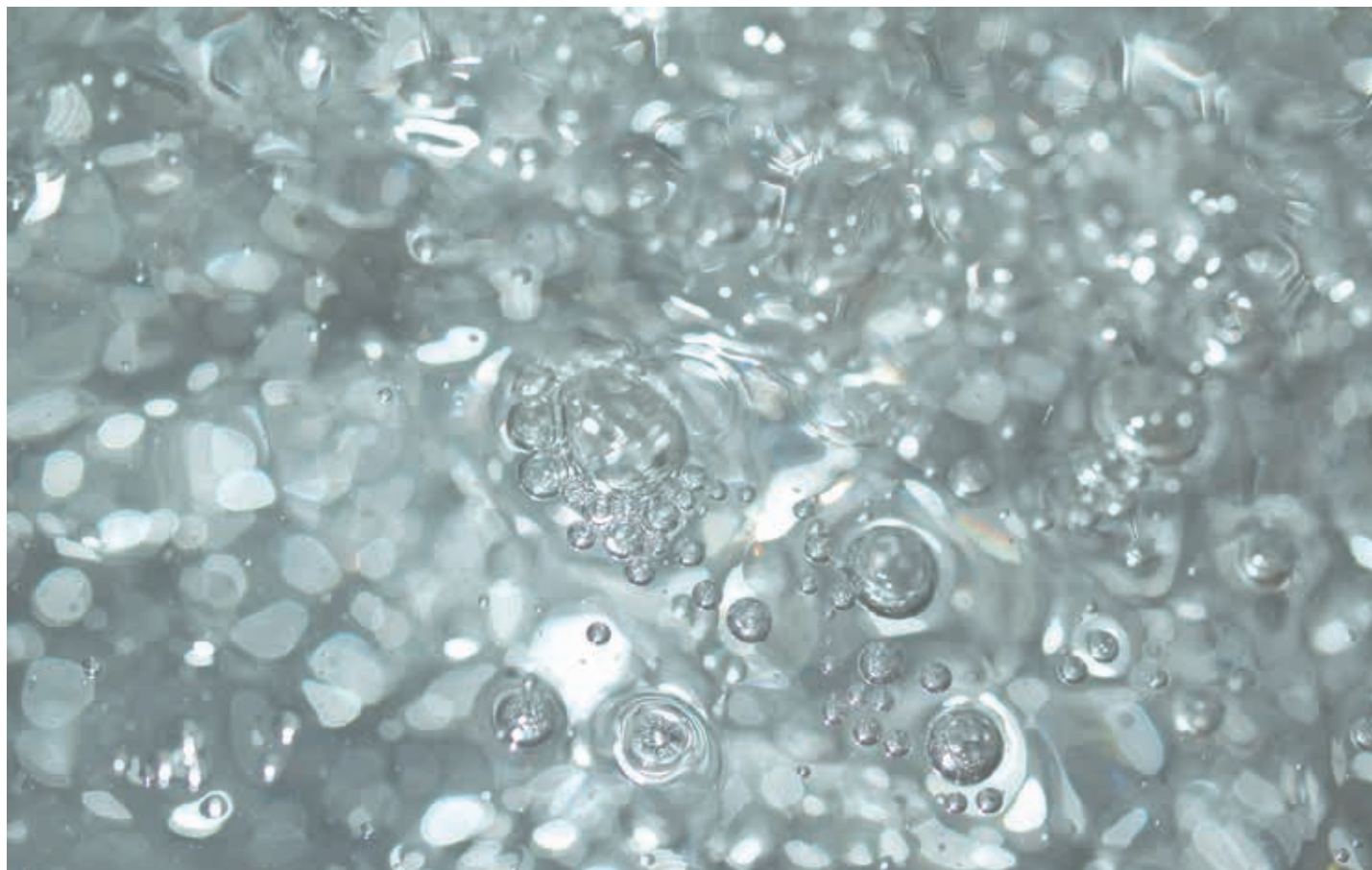
Renouvellement de la centrale de Bramois

La société des Forces Motrices de la Borgne, dont FMV est actionnaire à 20 %, a confié à FMV un mandat pour piloter le projet de renouvellement de sa centrale de Bramois. L'aménagement a été mis en service en 1917 et certains composants sont encore d'origine. Le projet prévoit le remplacement des installations de production actuelles par deux groupes d'une puissance de 16 MW chacun.

Durant l'année 2013, les communes actionnaires ont validé les crédits d'engagement. Au mois de décembre, le canton a délivré l'autorisation de construire. Ces étapes importantes permettent de poursuivre le projet et de lancer les phases d'appel d'offres et du projet d'exécution.



*La réalisation de ses projets permettra
d'augmenter et de diversifier le portefeuille
énergétique de la société.*



Renouvellement de la centrale de Pissevache

La centrale de Pissevache est actuellement hors service pour des raisons de sécurité. FMV poursuit un projet de renouvellement de cet aménagement et dispose d'une autorisation de construire. La remise en service de la centrale est prévue en 2016. Elle fournira une production annuelle d'environ 5 GWh. Le projet bénéficie du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

Massongex-Bex-Rhône (MBR)

Ce projet prévoit la construction d'une centrale hydroélectrique sur le Rhône, dans la région de Massongex-Bex, qui produira annuellement environ 95 GWh. Il est conduit en partenariat avec Romande Energie et les Services Industriels de Lausanne et bénéficie du soutien des cantons de Vaud et du Valais. L'Office fédéral de l'énergie a décrété le projet d'importance nationale. Les services cantonaux et offices fédéraux concernés ont été consultés dans le cadre de la procédure d'enquête préliminaire. Ils ont émis un préavis favorable. La faisabilité technique du projet et sa compatibilité avec le projet de la troisième correction du Rhône sont d'ores et déjà avérées.

En juin 2013, l'assemblée primaire de la commune de Massongex a adopté son nouveau plan d'aménagement de zone qui intègre le projet MBR en zone d'intérêt public. Les discussions avec les différentes parties concernées se sont poursuivies en 2013.

Pompage-turbinage

Le pompage-turbinage fournit l'énergie de réglage indispensable pour satisfaire les pics de consommation, compléter les productions irrégulières issues des NER et garantir la stabilité des réseaux. Le Valais se prête particulièrement à ce type de production.

Nant de Drance

Ce projet consiste à construire une usine de pompage-turbinage d'une puissance de 900 MW entre les barrages existants du Vieux-Emosson et d'Emosson. La construction, la mise en service et l'exploitation de cette usine de pompage-turbinage sont assurées par la société Nant de Drance SA dont les actionnaires sont Alpiq, les CFF, les services industriels de Bâle (IWB) et FMV.

Le Valais se prête particulièrement à ce type de production.

L'année 2013 a été consacrée aux excavations et au bétonnage des galeries et de la caverne. Les travaux de surélévation du barrage du Vieux-Emosson ont également débuté. Ils devraient s'achever en automne 2014.

La mise en service progressive de l'aménagement est prévue dès 2018.

Riddes – Lac des Dix (RhôDix)

FMV étudie un projet de pompage des eaux du Rhône entre Riddes et le lac des Dix en collaboration avec Grande Dixence SA, propriétaire des installations. Un bassin sera aménagé pour réguler les effets du marnage conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux. Il pourra également servir de réservoir pour alimenter le pompage des eaux. Ce projet a reçu le soutien officiel du Conseil d'Etat.

Le plan d'aménagement du Rhône validé en 2012 par le Conseil d'Etat (PA-R3 2012) intègre des zones de coordination entre les aspects sécuritaires du Rhône et la gestion du marnage. Il permet également la réalisation d'aménagements hydroélectriques, notamment du projet RhôDix.

La planification cantonale relative à l'assainissement du marnage définira pour fin 2014 les mesures constructives qui devront être réalisées dans la région de Riddes.

Nouvelles énergies renouvelables (NER)

Conformément à ses réflexions stratégiques, FMV poursuit son engagement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

Photovoltaïque

Plusieurs installations photovoltaïques ont été mises en service durant l'année 2013, en partenariat avec des distributeurs régionaux.

En collaboration avec la société de la Télécabine de Vercorin SA et Sierre Energie (SIESA), une installation photovoltaïque a été réalisée au Crêt-du-Midi dans le cadre du renouvellement de la télécabine du même nom. En partenariat avec SIESA, une installation a également été mise en service en décembre 2013 dans la zone industrielle des Iles Falcon à Sierre.

Dans le Haut-Valais, des installations photovoltaïques ont été mises en service sur les toits de bâtiments publics à Brigue et Naters, en partenariat avec EnBAG et les communes-sites, ainsi que sur le toit du triage forestier de Goms-Ernen, en partenariat avec EW Goms AG.

Plusieurs installations photovoltaïques ont été mises en service durant l'année 2013, en partenariat avec des distributeurs régionaux.

FMV continue d'étudier plusieurs projets photovoltaïques en Valais. Leur réalisation dépendra de leur faisabilité technique et de leur rentabilité.

Eolien

FMV poursuit également son engagement dans l'éolien en tant qu'actionnaire de Gries Wind AG, propriétaire de la plus haute éolienne d'Europe située vers le col du Nufenen. Elle est également partenaire des sociétés SwissWinds GmbH et SwissWinds Development GmbH, titulaires de droits d'implantation de projets éoliens en altitude, essentiellement en Valais.

NOTRE ACTIONNARIAT

Résumé de l'actionnariat

Etat au 31.12.2013

Actions type «A»	Nombre
a) Canton du Valais	1 020 000
Total type «A»	1 020 000

Actions type «B»	Nombre
b) Communes et bourgeoisies	697 865
c) Sociétés régionales de distribution	180 034
d) Autres	80 000
e) Actions propres	22 101
Total type «B»	980 000

TOTAL types «A» et «B» 2 000 000

Liste des actionnaires

ACTIONNAIRES	NOMBRE	%
	Type «A»	
a) Canton du Valais	1 020 000	51.000
Total des actions «A»	1 020 000	51.000

	Type «B»	
b) Communes et bourgeoisies		
(Les bourgeoisies sont mentionnées spécialement)		
Agettes, Les	590	0.030
Anniviers	23 369	1.168
Arbaz	868	0.043
Ardon	5 010	0.251
Ausserberg	833	0.042
Ayent	9 289	0.464
Bagnes	58 315	2.916
Baltschieder	929	0.046
Bellwald	67	0.003
Binn	2 617	0.131
Blatten	520	0.026
Bourg-Saint-Pierre	4 363	0.218
Bovernier	5 822	0.291
Bürchen	1 405	0.070
Chalais	4 357	0.218
Chamoson	3 829	0.191
Champéry	2 962	0.148

ACTIONNAIRES	NOMBRE	%
	Type «B»	
Charrat	2 274	0.114
Chermignon: Bourgeoisie	4 970	0.249
Chippis	7 772	0.389
Collombey-Muraz	5 200	0.260
Collombey-Muraz: Bourgeoisie	1 379	0.069
Collonges	1 154	0.058
Conthey	10 895	0.545
Dorénaz	731	0.037
Eggerberg	408	0.020
Eischoll	793	0.040
Eisten	14 201	0.710
Embd	2 466	0.123
Ernen	4 717	0.236
Evionnaz	200	0.010
Evolène	21 882	1.094
Ferden	2 540	0.127
Fiesch	2 666	0.133
Fieschertal	5 446	0.272
Finhaut	900	0.045
Fully	7 843	0.392
Grächen	6 847	0.342
Grafschaft	141	0.007
Grimisuat	2 448	0.122
Grône	2 353	0.118
Hérémece	16 662	0.833

ACTIONNAIRES	NOMBRE	%	ACTIONNAIRES	NOMBRE	%
	Type «B»			Type «B»	
Icogne	4 162	0.208	Vex	5 929	0.296
Icogne : Bourgeoisie	1 202	0.060	Veyras	1 419	0.071
Isérables	1 825	0.091	Veysonnaz	760	0.038
Kippel	1 078	0.054	Vionnaz	3 175	0.159
Lalden	878	0.044	Visp	24 130	1.207
Lax	687	0.034	Visperterminen	2 337	0.117
Lens	5 606	0.280	Vollèges	3 580	0.179
Leukerbad	4 695	0.235	Vouvry	6 436	0.322
Leytron	3 813	0.191	Wiler	889	0.044
Liddes	5 289	0.264	Zeneggen	457	0.023
Martigny	16 999	0.850	Zwischbergen	3 114	0.156
Martigny-Combe	5 911	0.296	Zwischbergen : Burgergemeinde	1 200	0.060
Massongex	1 629	0.081	Total	697 865	34.893
Miège	1 187	0.059			
Mollens	1 155	0.058			
Montana	4 797	0.240	c) Sociétés régionales de distribution		
Monthey	35 734	1.787	Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	87 130	4.357
Mont-Noble	4 042	0.202	Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ)	35 050	1.753
Münster-Geschinen	2 497	0.125	Energiedienst Steg-Hohtenn AG (EDSH)	9 342	0.467
Naters : Burgergemeinde	2 670	0.134	ReLL AG	33 512	1.676
Nendaz	16 132	0.807	Sinergy Commerce SA	7 500	0.375
Niedergesteln	601	0.030	Sinergy Infrastructure SA	7 500	0.375
Niederwald	246	0.012	Total	180 034	9.002
Obergoms	3 433	0.172			
Orsières	19 193	0.960	d) Autres		
Port-Valais	3 486	0.174	Dépôt de l'Etat du Valais / BCV	80 000	4.000
Randa	7 693	0.385	Total	80 000	4.000
Randogne	5 233	0.262			
Raron	2 466	0.123	e) Actions propres		
Reckingen-Gluringen	1 932	0.097	FMV SA	22 101	1.105
Riddes	4 325	0.216	Total	22 101	1.105
Saas-Almagell	6 122	0.306			
Saas-Balen	4 659	0.233	Total des actions «B»	980 000	49.0
Saas-Fee	6 097	0.305			
Saas-Grund	4 459	0.223	Total des actions «A» et «B»	2 000 000	100.0
Saillon	2 573	0.129			
Salgesch	1 974	0.099			
Salvan	100	0.005			
Savièse	8 764	0.438			
Saxon	5 498	0.275			
Sembracher	8 312	0.416			
Sierre	28 310	1.416			
Sion	56 817	2.841			
Stalden	7 637	0.382			
Staldenried	3 323	0.166			
Saint-Gingolph	1 155	0.058			
Saint-Léonard	2 703	0.135			
Saint-Martin	8 780	0.439			
Saint-Maurice	8 958	0.448			
St. Niklaus	21 856	1.093			
Täsch	5 244	0.262			
Törbel	1 404	0.070			
Trient	1 000	0.050			
Troistorrents	8 084	0.404			
Unterbäch	1 121	0.056			
Val-d'Illiez	2 156	0.108			
Venthône	1 238	0.062			
Vernayaz	5 898	0.295			
Vérossaz	461	0.023			
Vétroz	7 107	0.355			

NOTRE ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etat au 31.12.2013

	Expiration des mandats à l'Assemblée générale
<p>Le Conseil d'administration de FMV est composé de 11 membres, dont 5 sont nommés par le Conseil d'Etat.</p> <p>Le Conseil d'administration a mis en place trois comités spécialisés permanents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité stratégique a pour mission l'examen et l'élaboration de la stratégie du Groupe FMV; - le comité de risque étudie et propose au Conseil d'administration une politique de risque; - le comité d'audit analyse et surveille le domaine financier du Groupe FMV. 	
<p>1. Pascal Gross, président * Ingénieur civil EPFL-SIA, Saint-Maurice Président du comité stratégique et membre du comité de risque</p>	2015
<p>2. Dany Perruchoud, vice-président Avocat-notaire, Chalais Président du comité de risque</p>	2015
<p>3. Felix Zurbruggen, vice-président Avocat-notaire, Saas-Fee Président du comité d'audit</p>	2015
<p>4. Jean-Michel Cina * Conseiller d'Etat, Salquenen Membre du comité stratégique</p>	2016
<p>5. Evelyne Epiney Savioz * Experte en finances et controlling, Sierre Membre du comité d'audit</p>	2016
<p>6. Marc-Henri Favre Maîtrise bancaire, président de Martigny Membre du comité d'audit</p>	2016
<p>7. Renato Kronig * Avocat-notaire, Brigue-GLIS Membre du comité stratégique</p>	2016
<p>8. Marcel Maurer Ingénieur EPFZ, président de Sion Membre du comité stratégique</p>	2016
<p>9. Damien Métrailler * Directeur de filière et membre de la Direction Générale Orif, président d'Evolène Membre du comité de risque</p>	2014
<p>10. Gaston Oggier Technicien géomètre, Loèche Membre du comité de risque</p>	2015
<p>11. Michel Rausis Directeur général DransEnergie, Orsières Membre du comité d'audit</p>	2015

* Administrateurs désignés par le Conseil d'Etat

| 10

| 5

| 6

| 9

| 8



| 11

| 4

| 2

| 1

| 3

| 7

DIRECTION



4

2

1

3

5

6

1. Paul Michellod
Directeur général

2. Patrick Maret
Membre de la direction,
responsable département Support Management

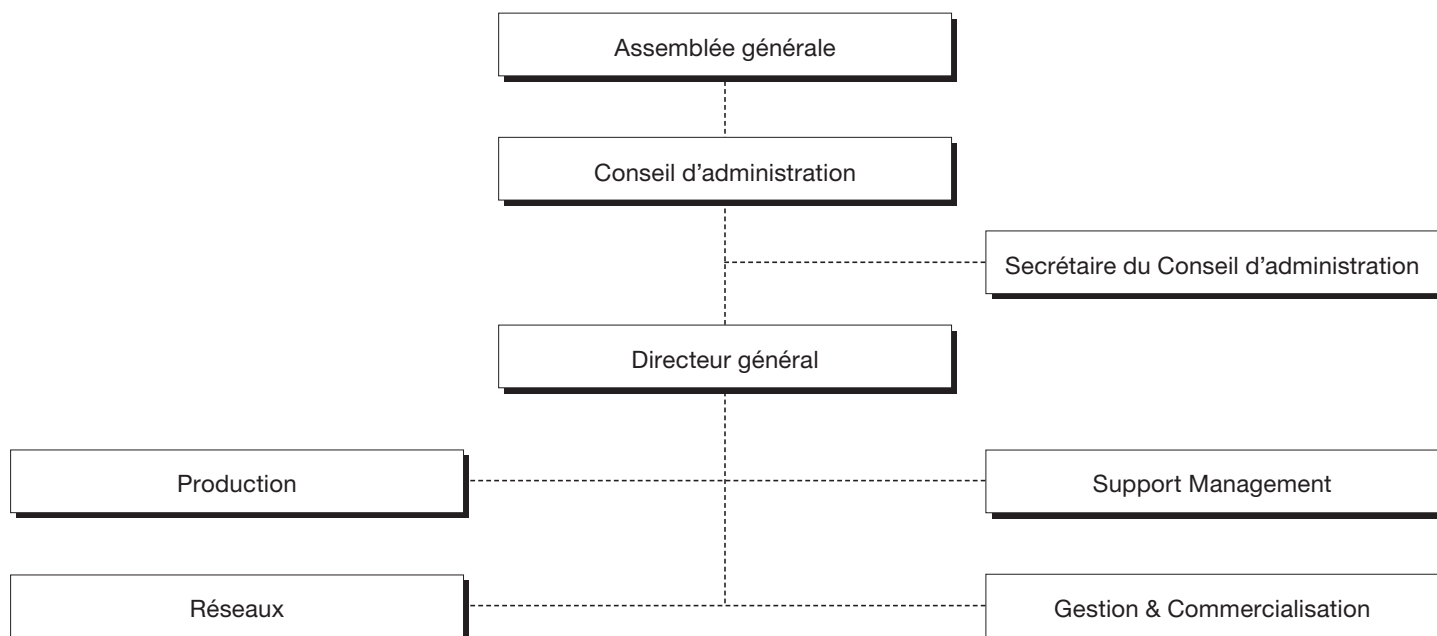
3. Michael Imhof
Membre de la direction,
responsable département Gestion & Commercialisation

4. Raoul Albrecht
Membre de la direction,
responsable département Production

5. Yves-André Bagnoud
Membre de la direction,
responsable département Réseaux

6. Alexandre Oberholzer
Secrétaire général

ORGANIGRAMME



COLLABORATEURS

Au 31 décembre 2013, l'effectif s'élève à 81 équivalents plein temps, contre 78 à la fin de l'exercice précédent. La moyenne annuelle pour 2013 est de 79 équivalents plein temps.

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young SA

NOTRE GESTION DES RISQUES

LA GESTION DES RISQUES EST UN FACTEUR-CLÉ DU SUCCÈS D'ENTREPRISE

Notre approche en matière de gestion des risques relève d'un processus intégré et permanent.

FMV intègre la gestion des risques lors des décisions stratégiques, dans le cadre de la gestion de ses projets et dans son activité opérationnelle quotidienne.

Le contexte

L'activité de FMV l'expose à des risques divers, notamment à ceux liés aux variations du prix de l'électricité, du taux de change ou encore du volume de sa production propre. Il convient également de mentionner le risque d'insolvabilité des contreparties ou encore les risques de procédure inhérents aux projets.

Pour y faire face, FMV a mis en place une politique de gestion des risques adaptée et une organisation performante. Un processus de revue périodique permet de gérer les risques identifiés et de servir les clients de façon durable. La gestion des risques de FMV est conforme à la norme ISO 31000 – Management du risque.

La politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est définie par le Conseil d'administration et fait l'objet d'une revue annuelle. Toutes les décisions importantes intègrent une réflexion sur les risques.

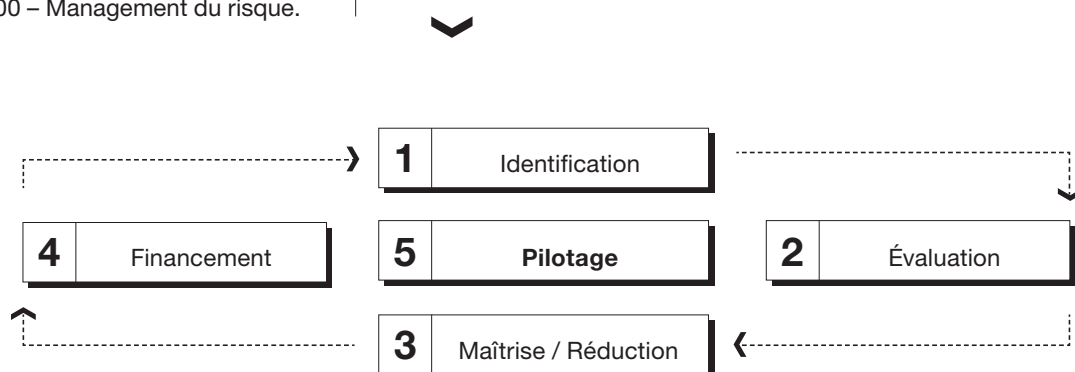
FMV a mis en place une politique de gestion des risques adaptée et une organisation performante.

Une organisation

Sur le plan organisationnel, la gestion des risques est confiée au Comité de risque, délégation spécialisée du Conseil d'administration. Au niveau opérationnel, cette fonction est assumée par un membre de la Direction qui coordonne cette activité avec les répondants spécialisés au sein de chaque département.


Un processus

La gestion des risques au sein du groupe FMV s'effectue selon un processus standardisé comprenant cinq étapes :



Système de contrôle interne (SCI)

FMV dispose d'un Système de Contrôle Interne (SCI) axé sur les risques opérationnels et se concentrant sur les objectifs de reporting financier. Le SCI a pour but de garantir une base fiable pour la tenue régulière de la comptabilité et des états financiers. Les comptes importants des états financiers ainsi que les processus les influençant ont été analysés et documentés. Les risques ont été identifiés et des contrôles adéquats ont été instaurés. Les processus et les contrôles sont testés, revus et au besoin adaptés périodiquement. En outre, l'adéquation du SCI avec la situation de l'entreprise est vérifiée régulièrement.



*FMV intègre la gestion des risques
lors des décisions stratégiques, dans le cadre
de la gestion de ses projets et dans son
activité opérationnelle quotidienne.*

NOTRE ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FMV S'ENGAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec une gestion intégrée

Certifiée « Valais Excellence » en avril 2013, FMV rejoint les entreprises valaisannes distinguées pour leurs performances économiques, sociétales et environnementales, consacrant l'engagement de l'entreprise pour sa démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants.

Afin de garantir une amélioration continue de ses prestations, FMV a mis en place durant cette même année son système de management intégré (SMI).

Pour une production durable

Grâce à ses aménagements hydrauliques et au développement de projets NER (solaire et éolien), la source de production électrique de FMV est entièrement d'origine renouvelable.

La qualité de l'énergie est par ailleurs certifiée TÜV SÜD par un organisme neutre et indépendant du point de vue environnemental.

Dans l'intérêt de l'économie valaisanne

Par ses activités et le développement de ses projets, FMV contribue à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités valaisannes et à approvisionner le canton au profit d'un développement harmonieux de son économie.

Dans l'intérêt de l'ensemble du canton, FMV met ses compétences pluridisciplinaires à disposition des collectivités publiques valaisannes qui le souhaitent, à travers des partenariats privilégiés.



Avec une responsabilité sociétale

En tant que producteur et transporteur, FMV contribue de manière significative à la sécurité d’approvisionnement en électricité du Valais.

En se certifiant OHSAS 18001, FMV confirme son engagement à préserver la santé et garantir la sécurité de l’ensemble de ses collaborateurs.

FMV gagne la confiance de ses partenaires par sa communication transparente sur les enjeux et le contexte évolutif de ses activités.

FMV sensibilise les jeunes générations à la valeur de l’eau en tant que source de vie et d’énergie en collaborant au projet pédagogique « objectif eau » dans le parc de Finges. D’autre part, par diverses actions, FMV apporte son soutien à des œuvres culturelles et sportives en accordant une attention particulière aux actions en faveur de la jeunesse.

Pour un engagement environnemental

Certifiée ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (énergie), FMV a identifié les impacts de ses activités sur l’environnement et ses besoins en ressources naturelles. Elle est consciente que les activités hydroélectriques ne sont pas sans conséquence sur la nature et le paysage. Pour minimiser ses impacts, FMV a pris des engagements :

- maîtriser ses impacts environnementaux
- ménager et préserver l’environnement en tenant compte des contraintes économiques et sociétales
- prévenir les atteintes et les risques de pollution
- recycler et réduire la production de déchets
- maîtriser sa consommation énergétique
- réduire sa dépendance aux énergies fossiles
- respecter les exigences légales

NOS PARTICIPATIONS

PRODUCTION

Rhonewerke AG

Capital-actions	CHF 24 000 000
Participation FMV	70 %
Autre actionnaire	EnAlpin AG (30 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Ernen, Mörel, Binn
Bassins versants (apports)	Rhône, Binna
Production annuelle	843 GWh
Participations	KW Aegina AG (50 %) KW Lötschen AG (50 %) FM Gougra SA (27.5 %)

Kraftwerk Merezzenbach AG

Capital-actions	CHF 500 000
Participation FMV	25 %
Autre actionnaire	Elektrizitätswerk Obergomms AG (75 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Merezzenbach
Bassin versant (apports)	Merezzenbach
Production annuelle	9 GWh

Lizerne et Morge SA

Capital-actions	CHF 10 000 000
Participation FMV	20 %
Autres actionnaires	AXPO Trading AG (50 %) Commune de Sion (20 %) Commune de Sierre (10 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Ardon
Bassins versants (apports)	Lizerne, Morge, Derbonne, Nétage
Production annuelle	160 GWh

Forces Motrices de la Borgne SA

Capital-actions	CHF 4 000 000
Participation FMV	20 %
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (29 %) Commune de St-Martin (16.12 %) Commune d'Hérémence (15.61 %) Commune de Vex (9.69 %) Commune de Mont-Noble (8.59 %) Commune de Sion (0.99 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Bramois, Sauterôt
Bassins versants (apports)	Borgne, Dixence
Production annuelle	86 GWh

Electra-Massa AG

Capital-actions	CHF 20 000 000
Participation FMV	11.52 %
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (23.03 %) BKW Energie AG (16.12 %) IWB (14 %) AXPO Power (13.81 %) Alpiq AG (11.52 %) Groupe E SA (10 %)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagement	Bitsch
Bassin versant (apports)	Gebidem
Production annuelle	564 GWh

Compagnie des Forces Motrices d'Orsières – FMO SA

Capital-actions	CHF 2 000 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	CIMO SA (58 %) Commune de Liddes (16 %) Commune d'Orsières (16 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Orsières, Niollet
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret, Torrent de l'A, Reuse de Saleine
Production annuelle	104 GWh

Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA

Capital-actions	CHF 6 000 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	Commune d'Orsières (50.10 %) Romande Energie Holding SA (20.60 %) Commune de Sembrancher (19.30 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Sembrancher
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret
Production annuelle	54 GWh

Kraftwerke Dala AG

Capital-actions	CHF 6 000 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	Commune d'Inden (39.80 %) Commune d'Albinen (22.70 %) Commune de Leuk (16.80 %) Commune de Varen (8.90 %) Commune de Leukerbad (1.80 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Dala
Bassin versant (apports)	Dala
Production annuelle	33 GWh

Kraftwerk Täschbach AG

Capital-actions	CHF 2 500 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	EWZ AG (30 %) Bourgeoisie de Täsch (26 %) Commune de Täsch (25 %) Commune de Randa (9 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Täschbach
Bassin versant (apports)	Täschbach
Production annuelle	6.9 GWh

Blinnenwerk AG, Blinag

Capital-actions	CHF 1 100 000
Participation FMV	9.1 %
Autres actionnaires	Commune de Reckingen-Gluringen (40 %) Actionnaires privés de Reckingen-Gluringen (19.1 %) AXPO Power AG (9.1 %) GKW AG (9.1 %) EW Goms Holding AG (9.1 %) Bourgeoisie de Reckingen-Gluringen (4.5 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Wannebode
Bassin versant (apports)	Blinne
Production annuelle	6.7 GWh

Forces Motrices de Martigny-Bourg SA

Capital-actions	CHF 3 000 000
Participation FMV	5.80 %
Autres actionnaires	Commune de Bovernier (23.04 %) Commune de Sembrancher (18.72 %) Alpiq Suisse SA (18 %) Commune de Martigny (17.22 %) Commune de Martigny-Combe (15.58 %) Commune de Vollèges (1.64 %)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Martigny-Bourg
Bassin versant (apports)	Dranse
Production annuelle	70 GWh

Energie Electrique du Simplon SA (EES)

Capital-actions	CHF 8 000 000
Participation FMV	2.68 %
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (80.00 %)
	EnAlpin AG (10.79 %)
	EWBN AG (3.06 %)
	Alpiq AG (1.90 %)
	Actionnaires privés (1.57 %)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagements	Gondo, Gabi, Tannuwald
Bassins versants (apports)	Serra, Eggen, Fah
Production annuelle	238 GWh

Nant de Drance SA

Capital-actions	CHF 150 000 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	Alpiq AG (39 %)
	CFF (36 %)
	Services industriels de Bâle IWB (15 %)
Activité	Production hydroélectrique par pompage-turbinage
Aménagement	Nant de Drance
Bassins versants (apports)	Emosson, Vieux-Emosson, Barberine, Veudale, Triège supérieure
Production annuelle prévue	2 500 GWh
Puissance installée	900 MW

EOS Holding SA

Capital-actions	CHF 324 000 000
Participation FMV	6.07 %
Autres actionnaires	Romande Energie SA (29.71 %)
	Groupe E (23.09 %)
	Ville de Lausanne (20.74 %)
	SIG - Service Industriels de Genève (20.39 %)
Activités	Gestion participation dans Alpiq Nouvelles énergies renouvelables

Rhône La Souste-Chippis

Propriétaire	Etat du Valais
Exploitant	FMV
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Production annuelle	225 GWh

Gries Wind AG

Capital-actions	CHF 1 500 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	Commune d'Obergoms (35 %)
	SIG (25 %)
	Gombau AG (10 %)
	Distributeurs haut-valaisans (10 %)
	EnAlpin AG (5 %)
	SwissWinds GmbH (5 %)
Activité	Production électrique par énergie éolienne
Aménagement	1 éolienne au lac de Gries (Nufenen)
Production annuelle	2 GWh

Valpellets SA

Capital-actions	CHF 3 000 000
Participation FMV	50 %
Autre actionnaire	Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO) (50 %)
Activité	Production et commercialisation de granulés de bois (pellets)
Aménagement	1 centre de production basé sur le site industriel de l'UTO (Uvrier)
Ventes annuelles	6 233 tonnes de pellets

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

B-Valgrid SA

Capital-actions	CHF 12 000 000
Participation FMV	56 %
Autres actionnaires	SEIC (20 %)
	Sinergy Infrastructure SA (13 %)
	Sogesa (8 %)
	Commune de Fully (3 %)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV (haute tension)
Zone de desserte	Bas-Valais (entre St-Triphon et Siviez)

Valgrid AG

Capital-actions	CHF 20 000 000
Participation FMV	51 %
Autres actionnaires	EnAlpin AG (35 %)
	EVWR AG (5.15 %)
	EWBN AG (4.12 %)
	EWZ AG (2.06 %)
	ReLL AG (2.06 %)
	EWO AG (0.51 %)
	EW Goms Holding AG (0.10 %)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV (haute tension)
Zone de desserte	Haut-Valais (entre Chippis et Ulrichen)

Swissgrid AG

Capital-actions	CHF 275 715 593
Participation FMV	1.10 %
Autres actionnaires	Alpiq (groupe) (34.70 %)
	AXPO (groupe) (33.30 %)
	BKW Energie AG (12.30 %)
	Autres (18.60 %)
Activité	Réseau électrique suisse de très haute tension (THT)
Zone de desserte	Suisse

SEIC Service Electrique Intercommunal SA

Capital-actions	CHF 13 687 000
Participation FMV	20 %
Autres actionnaires	Communes desservies (80 %)
Activité	Distribution électrique
Zone de desserte	Communes :
	Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Isérables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz

EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG

Capital-actions	CHF 2 200 000
Participation FMV	1 %
Autres actionnaires	Communes (50 %)
	Privés (49 %)
Activité	Distribution régionale d'électricité 16 kV (moyenne tension) et production hydroélectrique
Zone de desserte	Haut-Valais (Brig – Rarogne Oriental – Conches)

EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS ET DIVERS

HYDRO Exploitation SA

Capital-actions	CHF 13 000 000
Participation FMV	26.22 %
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (34.96 %) Alpiq Suisse SA (26.22 %) Romande Energie Holding SA (7.60 %) FM Gougtra SA (5.00 %)
Activité	Centre de compétences en prestations de services (exploitation et maintenance d'aménagements hydroélectriques)

SwissWinds GmbH

Capital social	CHF 500 000
Participation FMV	12 %
Autres associés	Martin Senn (51 %) EnAlpin AG (18.50 %) SIG (18.50 %)
Activité	Production d'énergie éolienne en altitude

SwissWinds Development GmbH

Capital social	CHF 20 000
Participation FMV	5 %
Autres associés	Martin Senn (62 %) SIG (28 %) EnAlpin AG (5 %)
Activité	Développement de projets éoliens en altitude

Crans-Montana Energies SA

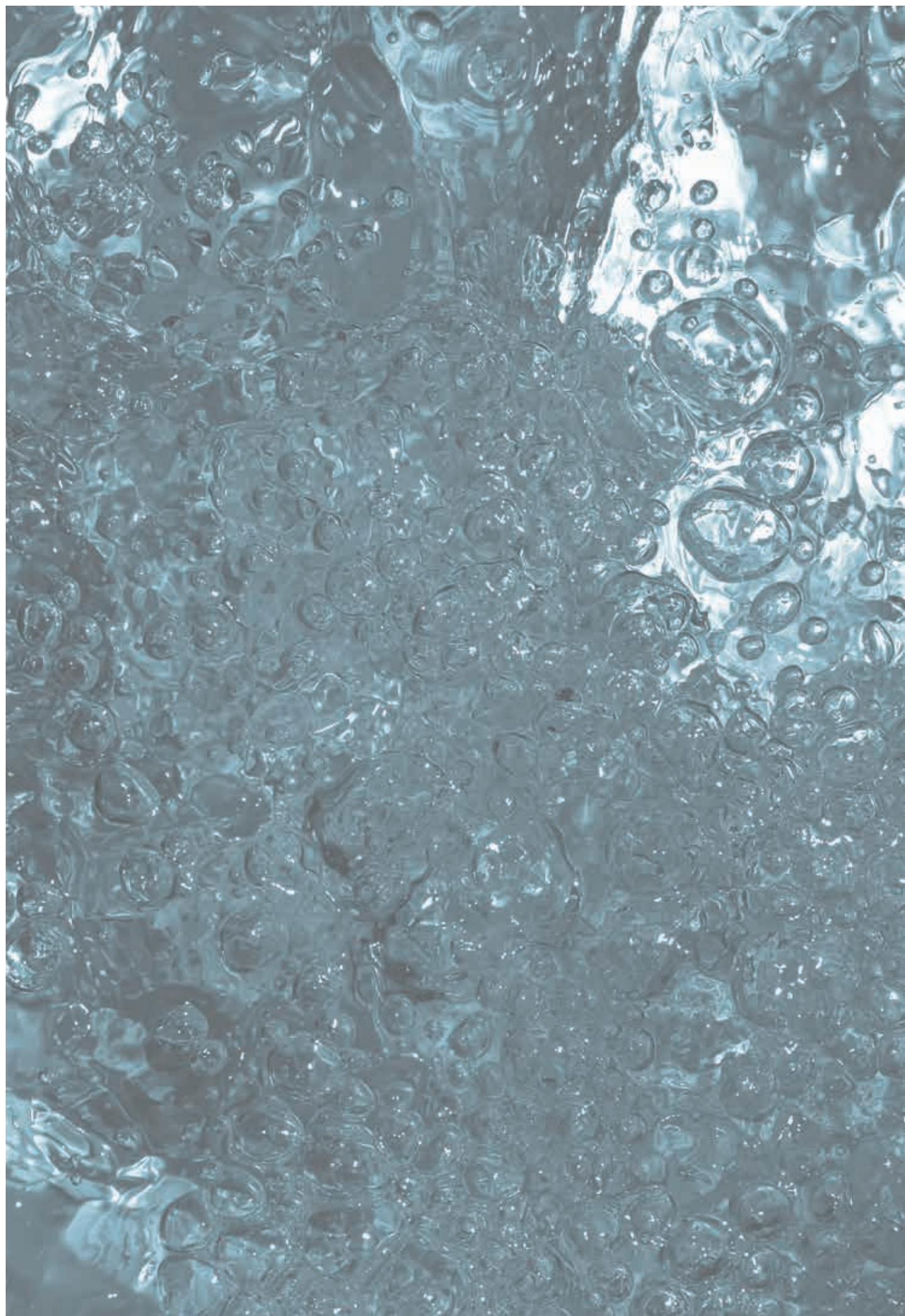
Capital-actions	CHF 1 000 000
Participation FMV	10 %
Autres actionnaires	Commune d'Icogne (1.02 %) Commune de Lens (14.79 %) Commune de Chermignon (11.83 %) Commune de Montana (9.79 %) Commune de Randogne (12.55 %) Commune de Mollens (1.02 %) Association forestière de la Noble Contrée (6 %) Association forestière de la Louable Contrée (10 %) SOGAVAL SA (23 %)
Activités	Production d'énergie thermique et électrique, distribution de chaleur à distance

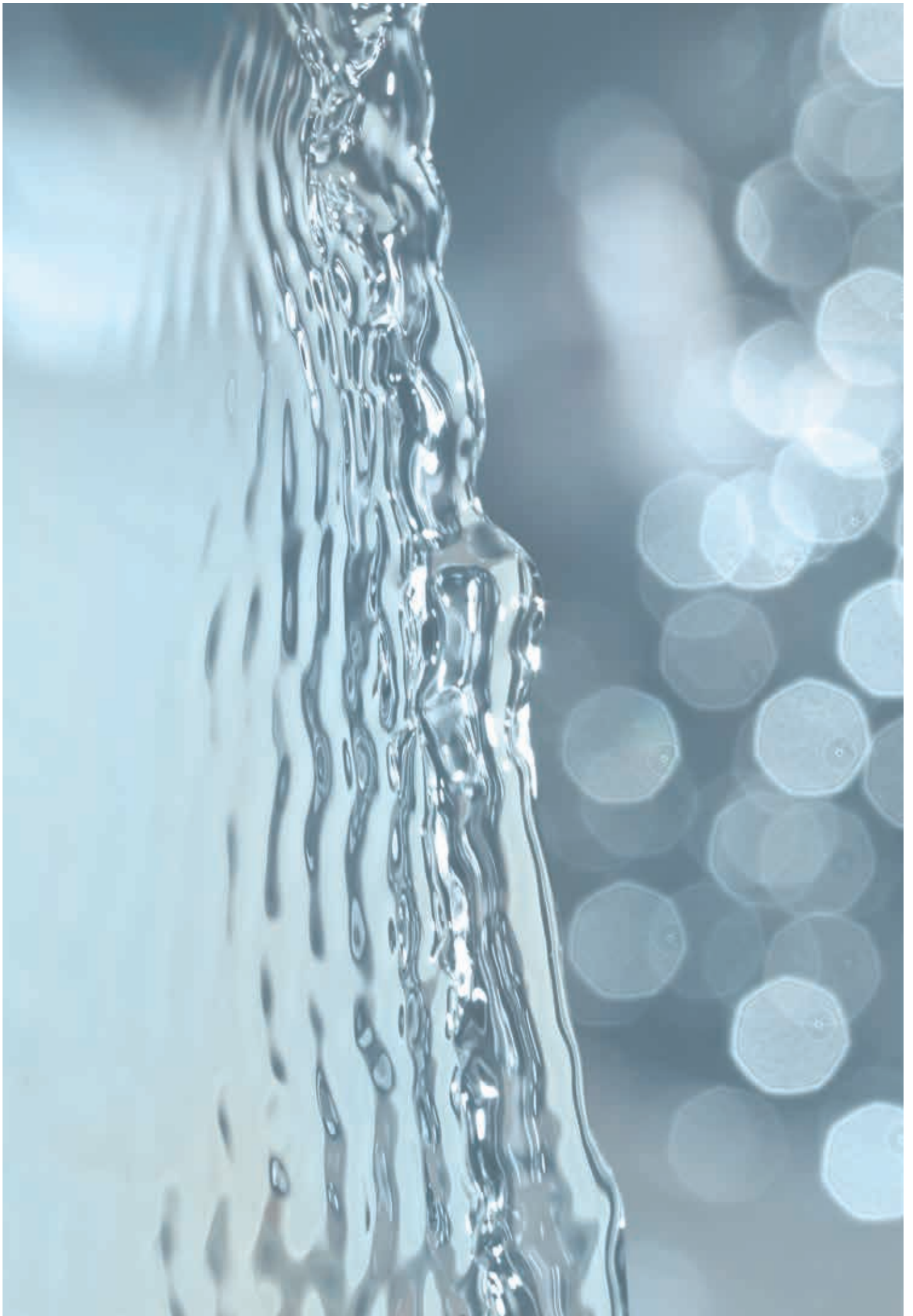
Hydro-Rhône SA

Capital-actions	CHF 100 000
Participation FMV	100 %
Activité	Société sans activité opérationnelle

Alp-Hydro SA

Capital-actions	CHF 100 000
Participation FMV	100 %
Activité	Société sans activité opérationnelle





COMPTES ANNUELS DE FMV SA, SION

PROPOSITION

Compte de résultat

L'exercice 2013 de FMV SA se solde par un bénéfice net de CHF 7 337 485.

Proposition du Conseil d'administration

Le bénéfice au bilan s'établit comme suit au 31.12.2013:

Report au début de l'exercice	CHF	2 078 176
Bénéfice de l'exercice	CHF	7 337 485
Total	CHF	9 415 661

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit:

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	3 000 000
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	CHF	1 000 000
Dividende de 3 % sur le capital-actions nominal (*)	CHF	2 977 899
Report à compte nouveau	CHF	2 437 762
Total	CHF	9 415 661

(*) Le dividende proposé est réparti comme suit:

CHF 1.98 par action nominative privilégiée A, soit	CHF	2 020 000
CHF 1.00 par action nominative ordinaire B, soit	CHF	980 000
Dividende retenu sur actions propres (art 659a al.1 CO)	CHF	-22 101
Total	CHF	2 977 899

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2013	2012
Ventes et échanges d'énergie	1	183 421 410	168 884 713
Autres produits d'exploitation		9 674 355	15 265 157
Prestations activées		827 757	558 326
Produits d'exploitation		193 923 522	184 708 196
Achats et échanges d'énergie		-135 180 097	-115 530 932
Frais de personnel	2	-13 580 647	-11 784 525
Autres charges d'exploitation		-18 998 283	-25 923 566
Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)		26 164 495	31 469 173
Amortissements		-6 066 128	-7 235 394
Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)		20 098 367	24 233 779
Dividendes	3	17 039 881	15 590 281
Intérêts actifs		1 935 238	2 344 146
Charges financières		-3 836 001	-2 008 608
Résultat opérationnel		35 237 485	40 159 598
Produits extraordinaires	4	-	1 988 618
Charges extraordinaires	5	-25 000 000	-28 638 618
Résultat extraordinaire		-25 000 000	-26 650 000
Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)		10 237 485	13 509 598
Impôts sur le bénéfice	6	-2 900 000	-6 100 000
Résultat de l'exercice		7 337 485	7 409 598

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Actif circulant			
Trésorerie et actifs cotés en bourse	7	211 871 480	185 640 303
Créances sur ventes et prestations			
envers des tiers		17 813 542	14 060 394
envers des sociétés du Groupe		1 374 296	6 443 824
Autres créances à court terme	8		
envers des tiers		1 296 705	1 517 967
envers des sociétés du Groupe		30 766	30 766
Prêts à court terme	9		
à des tiers		–	–
à des sociétés du Groupe		54 475 000	48 225 000
Stocks		457 804	377 215
Actifs de régularisation	10	14 637 041	15 513 044
Total de l'actif circulant		301 956 634	271 808 513
Actif immobilisé	11		
Immobilisations financières			
Prêts à des tiers		12 885 044	5 105 539
Prêts aux sociétés du Groupe		11 259 131	17 734 131
Participations		82 661 172	81 872 870
Immobilisations corporelles		19 814 672	16 459 629
Total de l'actif immobilisé		126 620 019	121 172 169
ACTIF		428 576 653	392 980 682

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers des tiers		12 094 382	9 707 107
envers des sociétés du Groupe		1 174 504	1 606 921
Dettes à court terme portant intérêt	12	–	–
Autres dettes à court terme		–	362 425
Passifs de régularisation		39 420 459	34 776 507
Total des capitaux étrangers à court terme		52 689 345	46 452 960
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt	12	–	–
Provisions			
Projet Hydro-Rhône	13	759 131	759 131
Risques ouverture du marché	14	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	15	77 603 848	52 603 848
Remploi	16	34 678 336	34 678 336
Retours de concession	17	103 290 432	103 290 432
Total des capitaux étrangers à long terme		231 331 747	206 331 747
Capitaux propres			
Capital-actions	18	100 000 000	100 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		13 350 000	12 350 000
Réserve libre issue du bénéfice		21 789 900	18 789 900
Réserve pour actions propres	19	2 210 100	2 210 100
Résultat au bilan			
Bénéfice reporté		2 078 176	1 646 477
Bénéfice de l'exercice		7 337 485	7 409 598
Propres parts du capital	19	-2 210 100	-2 210 100
Total des capitaux propres		144 555 561	140 195 975
PASSIF		428 576 653	392 980 682

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2013	2012
Résultat annuel	7 337 485	7 409 598
Amortissements	6 066 128	7 235 394
Charges extraordinaires	25 000 000	28 638 618
Produits extraordinaires	-	-1 988 618
Produits non monétaires	-5 357 275	- 558 326
Cash-Flow	33 046 338	40 736 666
Variation des créances	1 537 642	2 116 076
Variation des actifs de régularisation	876 003	- 148 868
Variation des stocks	- 80 589	30 559
Variation des dettes	1 592 433	-5 801 678
Variation des passifs de régularisation	4 643 952	7 162 605
Variation du fonds de roulement	8 569 441	3 358 694
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 615 779	44 095 360
Investissements immobilisations corporelles	-4 580 914	-1 251 412
Désinvestissements immobilisations corporelles	-	25 218
Acquisition de participations	-790 000	-2 918 000
Vente de titres / réduction capital-actions sociétés-filles	-	3 906 400
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-5 370 914	- 237 794
Nouveaux prêts octroyés	-48 312 500	-34 200 000
Remboursement de prêts	41 276 711	28 533 836
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 599
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-10 013 688	-8 643 763
Total des flux de trésorerie	26 231 177	35 213 803
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	185 640 303	150 426 500
Au 31.12	211 871 480	185 640 303
Variation de la trésorerie	26 231 177	35 213 803

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2013

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013 et afin de permettre la comparaison, la présentation des comptes 2012 a été retraitée. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent en principe sur les catégories suivantes :

Désignation	Années	Méthode
Immeubles	50	Linéaire
Installations de production au bénéfice de la RPC (Rétribution à prix coûtant)	25	Linéaire
Centre de conduite	15	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Informatique	5	Linéaire
Véhicules/outillage	1	Linéaire

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2013 est celui publié mensuellement par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS (EN CHF)

1. Ventes et échanges d'énergie

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activités. La société FMV SA est active dans la production et la commercialisation d'électricité. Les activités de transport d'électricité sont assumées par les filiales B-Valgrid SA et Valgrid AG. Ces entités juridiques indépendantes respectent ainsi les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

2. Frais de personnel

Cette position contient le versement unique de CHF 1 500 000 à l'institution de prévoyance du personnel CPE afin de compenser les effets des baisses des taux technique et de conversion.

3. Dividendes

Cette rubrique tient compte du dividende complémentaire de EOS Holding SA distribué sous forme d'actions en nature à hauteur de CHF 4 370 400.

4. Produits extraordinaires

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfices provenant de la vente d'installations	-	25 218
Bénéfices provenant de la vente de titres	-	113 400
Utilisation partielle de la provision « Remploi »	-	1 850 000
Total	-	1 988 618

Le bénéfice provenant de la vente de titres et d'installations est neutralisé par la dotation à la provision « Remploi ».

En 2012, l'acquisition des participations SwissWinds Development GmbH et SwissWinds GmbH a été financée par l'utilisation de la provision « Remploi », dont une partie a ainsi été dissoute, conformément aux dispositions de la loi fiscale valaisanne.

5. Charges extraordinaires

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dotation à la provision « Risques énergétiques »	25 000 000	28 500 000
Dotation à la provision « Remploi »	-	138 618
Total	25 000 000	28 638 618

La gestion d'un portefeuille énergétique expose la société à des risques, notamment de volume et de prix. Le but de la provision «Risques énergétiques» est de financer la couverture de ces risques.

La dotation à la provision «Remploi», en 2012, basée sur les dispositions de l'art. 26 al. 2 et de l'art. 85 de la loi fiscale valaisanne, neutralise les bénéfices réalisés lors des ventes d'installations et de participations.

6. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position «Charges extraordinaires» sont ainsi fiscalisées.

7. Trésorerie et actifs cotés en bourse

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Trésorerie	211 342 490	185 127 996
Titres (cotés en bourse)	528 990	512 307
Total	211 871 480	185 640 303

8. Autres créances à court terme

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Impôt anticipé	1 296 705	1 517 967
C/c Hydro-Rhône	30 766	30 766
Total	1 327 471	1 548 733

9. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent au 31.12.2013 à CHF 54 475 000. Durant l'exercice 2013 CHF 48 225 000 ont été remboursés et CHF 6 475 000 ont été transférés depuis la catégorie «Immobilisations financières». Des nouveaux prêts à hauteur de CHF 48 000 000 ont été accordés durant l'année 2013 à des sociétés du Groupe.

10. Actifs de régularisation

Cette position contient les livraisons d'énergie non facturées au 31 décembre 2013 ainsi que les charges payées d'avance.

11. Actif immobilisé	Prêts		Participations	Immobilisations corporelles	Total
	à des tiers	aux sociétés du Groupe			
Valeur brute au 31.12.2012	5 605 539	17 734 131	444 458 110	28 361 950	496 159 730
Augmentations	8 899 586	-	11 988 302	5 408 671	26 296 559
Diminutions	-807 581	-	-7 500 000	-	-8 307 581
Transfert à court terme	-	-6 475 000	-	-	-6 475 000
Valeur brute au 31.12.2013	13 697 544	11 259 131	448 946 412	33 770 621	507 673 708
Amortissements cumulés au 31.12.2012	500 000	-	362 585 240	11 902 321	374 987 561
Augmentations ordinaires	-	-	3 700 000	788 525	4 488 525
Augmentations complémentaires	312 500	-	-	1 265 103	1 577 603
Diminutions	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2013	812 500	-	366 285 240	13 955 949	381 053 689
Valeur nette au 31.12.2012	5 105 539	17 734 131	81 872 870	16 459 629	121 172 169
Valeur nette au 31.12.2013	12 885 044	11 259 131	82 661 172	19 814 672	126 620 019

Valeur brute des participations:		31.12.2013		31.12.2012	
Sociétés (*sociétés de partenaires)	Siège	%	CHF	%	CHF
* Rhonewerke AG	Ernen	70	347 640 000	70	347 640 000
* Hydro-Rhône SA	Sion	100	370 000	100	370 000
* Kraftwerk Merezenbach AG	Münster-Geschinen	25	850 000	25	850 000
* Lizerne et Morge SA	Sion	20	2 000 000	20	2 000 000
* Kraftwerke Dala AG	Inden	10	600 000	10	600 000
* Electra-Massa AG	Naters	11.5	2 492 375	11.5	2 492 375
* Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	10	2 000 000	10	2 000 000
* Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	10	2 436 235	10	2 436 235
* Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	20	5 073 333	20	5 073 333
* Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	5.8	3 304 000	5.8	3 304 000
* Nant de Drance SA	Finhaut	10	20 571 867	10	20 571 867
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	10	255 000	10	255 000
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	9.1	100 000	9.1	100 000
FMV Réseau SA 1)	Laufenburg	-	-	100	7 500 000
Valgrid AG	Rarogne	51	10 200 000	51	10 200 000
B-Valgrid SA (voir note 22)	Martigny	56	6 240 000	56	6 240 000
SEIC SA	Vernayaz	20	2 805 500	20	2 805 500
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	1	40 100	1	40 100
HYDRO Exploitation SA	Sion	26.2	3 409 000	26.2	3 409 000
EOS Holding SA	Lausanne	6.1	23 402 600	5.9	19 032 200
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	2.7	4 341 300	2.7	4 341 300
Valpellets SA	Sion	50	1 500 000	50	750 000
Alp-Hydro SA	Sion	100	447 200	100	447 200
Gries Wind AG	Obergoms	10	150 000	10	150 000
SwissWinds Development GmbH	Grimisuat	5	650 000	5	650 000
SwissWinds GmbH	Obergoms	12	1 200 000	12	1 200 000
Swissgrid AG	Laufenburg	1.1	6 827 902	-	-
Crans-Montana Energies SA (voir note 22)	Montana	10	40 000	-	-
Total			448 946 412		444 458 110

Le pourcentage des droits de vote et le pourcentage des participations sont équivalents.

1) En date du 3 janvier 2013 et conformément aux dispositions légales, la société FMV Réseau SA a été intégralement reprise par la société nationale de transport, Swissgrid AG.

Garanties

Dans les sociétés de partenaires, FMV SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à couvrir les charges desdites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux. Les charges annuelles de ces sociétés comprennent en particulier les intérêts ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts.

Prêts aux sociétés du Groupe:

Sociétés	31.12.2013	31.12.2012
Hydro-Rhône SA	759 131	759 131
Kraftwerk Merezenbach AG	500 000	500 000
Kraftwerk Löttschen AG	-	6 475 000
Nant de Drance SA	10 000 000	10 000 000
Total	11 259 131	17 734 131

12. Dettes à long terme / dettes à court terme portant intérêt

La société n'a aucune dette à court ni à long terme.

13. Provision «Projet Hydro-Rhône»

	2013	2012
Solde au 01.01	759 131	759 131
Augmentation (+) / diminution (-)	-	-
Solde au 31.12	759 131	759 131

14. Provision «Risques ouverture du marché»

	2013	2012
Solde au 01.01	15 000 000	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	-	-
Solde au 31.12	15 000 000	15 000 000

La dotation à la provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

15. Provision «Risques énergétiques»

	2013	2012
Solde au 01.01	52 603 848	24 103 848
Augmentation (+) / diminution (-)	25 000 000	28 500 000
Solde au 31.12	77 603 848	52 603 848

Cette provision sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

16. Provision «Remploi»

Basée sur les dispositions de l'art. 26 al. 2 et de l'art. 85 de la loi fiscale valaisanne, la provision «Remploi» neutralise les bénéfices réalisés lors des ventes d'installations et de participations.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde au 01.01	34 678 336	36 389 718
Augmentation (+)	–	138 618
Diminution (-)	–	-1 850 000
Solde au 31.12	34 678 336	34 678 336

Durant l'exercice 2012, cette provision a servi à financer l'acquisition des participations SwissWinds Development GmbH et SwissWinds GmbH, conformément aux dispositions de la loi fiscale valaisanne.

17. Provision «Retours de concession»

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde au 01.01	103 290 432	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	–	–
Solde au 31.12	103 290 432	103 290 432

18. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 24 et 25 du présent rapport.

19. Réserve pour actions propres

	<u>2013</u>			<u>2012</u>		
	Nb	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nb	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	–	–	–	–	–	–
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Total	22 101		2 210 100	22 101		2 210 100

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

20. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

21. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 119 023 au 31 décembre 2013.

22. Autres engagements

	<u>Capital souscrit</u>	<u>Capital libéré</u>	<u>Solde à libérer au 31.12.2013</u>	<u>Solde à libérer au 31.12.2012</u>
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	40 000	60 000	0

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64 % du capital. 13 % du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20 % (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80 % sur 8 % d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5 % est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

23. Honoraires de l'organe de révision

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Prestations de révision	62 680	48 710
Autres prestations de services	-	10 600
Total	62 680	59 310

24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 250 en moyenne annuelle.

25. Événements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

FMV SA, Sion

Lausanne, le 24 mars 2014

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FMV SA comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

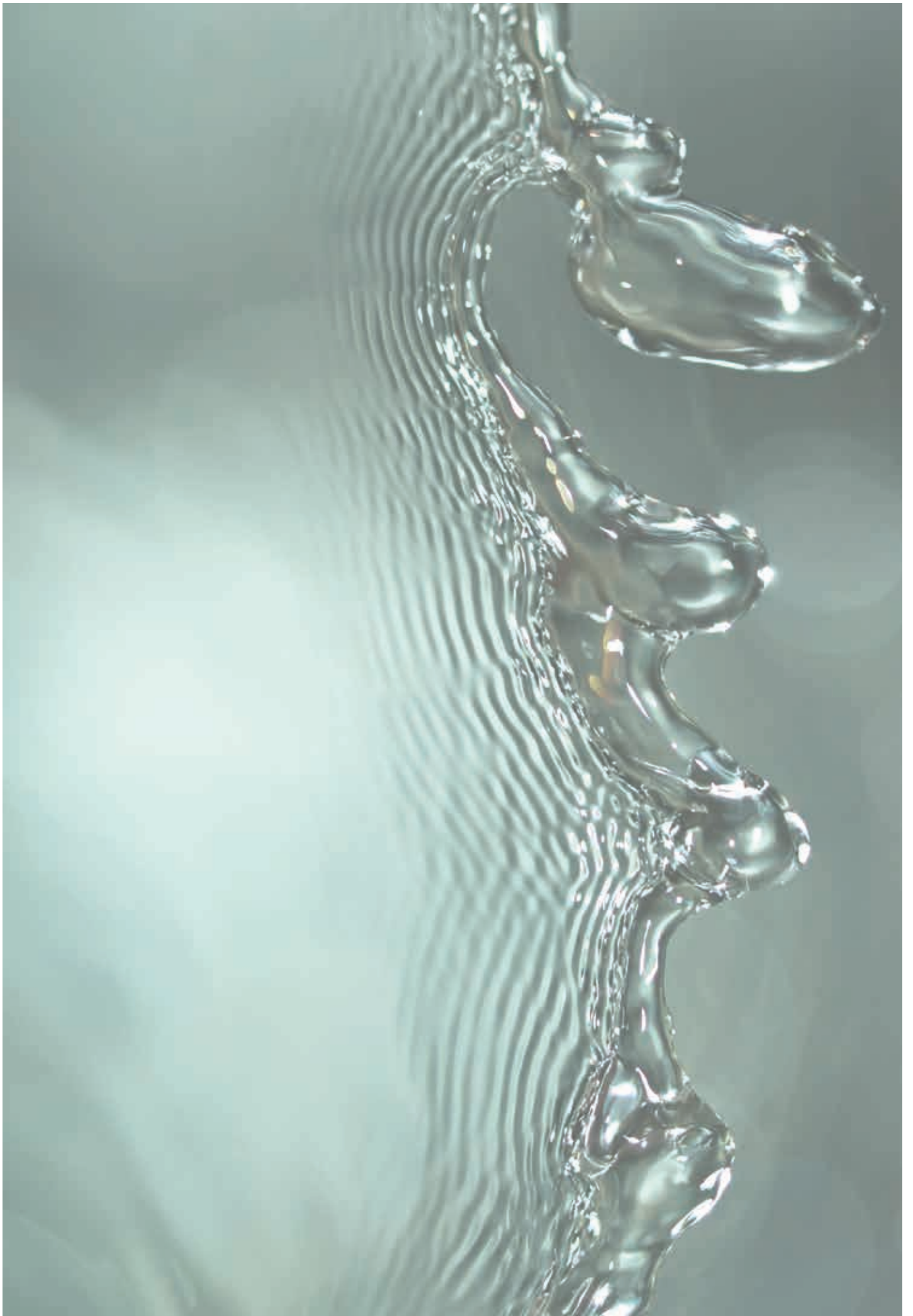
Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviseur agréée



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE FMV

PRINCIPES

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Bases

Pour la consolidation, le bouclage des comptes de FMV SA et des sociétés du Groupe FMV s'effectue selon des principes uniformes de présentation et d'évaluation.

Méthodes de consolidation

La consolidation des participations s'effectue comme suit:

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés de partenaires dans lesquelles FMV SA détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital et envers lesquelles elle s'est engagée à couvrir les charges dans la proportion de sa participation.

Dans ces cas, tous les postes du bilan et du compte de résultat sont pris en compte proportionnellement à la hauteur de la participation.

Les sociétés dans lesquelles FMV SA contrôle directement ou indirectement la majorité du capital-actions, à l'exception des sociétés de partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: l'actif, le passif, les charges et les produits de ces sociétés sont intégrés à 100 % dans les comptes consolidés. La part des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat du Groupe FMV est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultats consolidés.

Les autres participations comprises entre 21 % et 50 % sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations reflètent ainsi la part du Groupe FMV aux fonds propres des sociétés concernées. Les variations de valeur sont comprises dans les produits financiers consolidés.

Les participations inférieures ou égales à 20 % ne sont pas consolidées. Elles figurent à l'actif à leur valeur d'achat, sous déduction des amortissements nécessaires. Le compte de résultat consolidé englobe les dividendes effectifs encaissés durant la période.

La méthode retenue pour les sociétés B-Valgrid SA et Valgrid AG est celle de la mise en équivalence car le Groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de décision sur ces sociétés. Les décisions importantes nécessitent l'accord de 2 actionnaires représentant plus de 50 % des voix.

La société Valpellets SA, fondée en septembre 2007, est détenue à 50 % par FMV SA. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle (joint-venture).

Les sociétés Hydro-Rhône SA et Alp-Hydro SA n'ayant pas d'activité opérationnelle ne sont pas intégrées dans les comptes consolidés du Groupe FMV.

La société FMV Réseau SA a été transférée à Swissgrid AG le 3 janvier 2013 et est ainsi sortie du périmètre de consolidation au 31.12.2013. De ce fait, plus aucune société n'est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

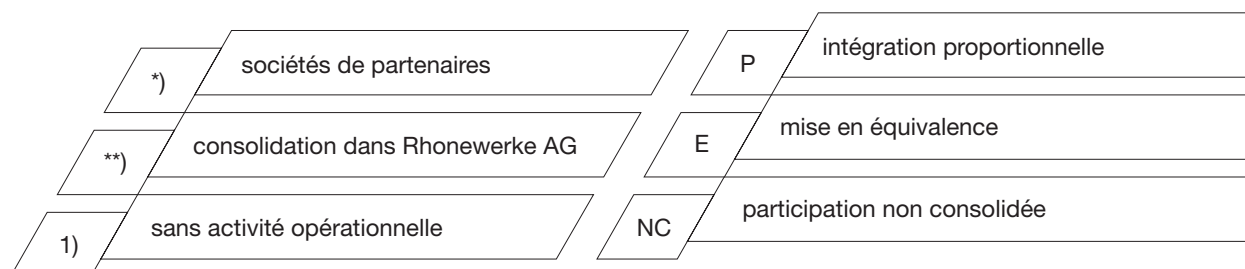
Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode anglo-saxonne.

Les écarts de première consolidation sont portés à l'actif dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». En règle générale, ils sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle des concessions.

Date de clôture

Les comptes consolidés se basent sur les comptes annuels audités des sociétés concernées. Si aucun bouclage intermédiaire n'est établi au 31 décembre, le dernier bouclage est pris en compte pour les sociétés dont la date de clôture ne correspond pas à celle de FMV SA.



Périmètre de consolidation (Etat au 31.12.2013)

Sociétés	Siège	Capital-actions	Part directe	Part du	Méthode de consolidation
		(en kCHF) au 31.12.13	de FMV SA en % au 31.12.13	Groupe FMV en % au 31.12.13	
*) Rhonewerke AG	Ernen	24 000	70		P
*) **) Kraftwerk Aegina AG	Ulrichen	12 000		35	P
*) **) Kraftwerk Lötschen AG	Steg	25 000		35	P
*) **) Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre	50 000		19.3	P
*) Kraftwerk Merezzenbach AG	Münster-Geschinen	500	25		P
Valpellets SA	Sion	3 000	50		P
Valgrid AG	Rarogne	20 000	51		E
HYDRO Exploitation SA	Sion	13 000	26.2	27.2	E
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	12 000	56		E
*) Lizerne et Morge SA	Sion	10 000	20		NC
*) Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	4 000	20		NC
*) Electra-Massa AG	Naters	20 000	11.5		NC
*) Kraftwerke Dala AG	Inden	6 000	10		NC
*) Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	2 000	10		NC
*) Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	6 000	10		NC
*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3 000	5.8		NC
*) Nant de Drance SA	Finhaut	150 000	10		NC
SEIC SA	Vernayaz	13 687	20		NC
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	2 500	10		NC
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	1 100	9.1		NC
EOS Holding SA	Lausanne	324 000	6.1		NC
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	2 200	1		NC
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	8 000	2.7		NC
Gries Wind AG	Obergoms	1 500	10		NC
SwissWinds Development GmbH	Grimisuat	20	5		NC
SwissWinds GmbH	Obergoms	500	12		NC
Swissgrid AG	Laufenburg	275 716	1.1		NC
Crans-Montana Energies SA (voir note 19)	Montana	1 000	10		NC
1) Hydro-Rhône SA	Sion	100	100		NC
1) Alp-Hydro SA	Sion	100	100		NC

Relations entre les sociétés du Groupe FMV

Les créances, les dettes, les produits et les charges internes du Groupe FMV sont compensés.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013 et afin de permettre la comparaison, la présentation des comptes 2012 a été retraitée. Les différents éléments de la fortune et des engagements sont évalués de manière uniforme au sein du Groupe FMV. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Titres

Les titres figurent au bilan à leur prix d'achat ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'achat ou s'il s'agit d'actifs cotés en bourse. Les déductions éventuelles sont passées par le compte de résultat.

Créances sur ventes et prestations

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont portées au bilan sur la base des coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements nécessaires.

Immobilisations incorporelles

Les biens immatériels comprennent les écarts de première consolidation résultant de la consolidation du capital ainsi que les frais d'études engagés pour des projets à long terme.

Immobilisations corporelles

Les biens matériels figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de construction.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire, en tenant compte de la durée économique d'utilisation, de la nature des équipements et/ou de la durée de concession.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les valeurs historiques sont en principe les suivantes :

Lignes électriques	de 25 à 50 ans (selon le niveau de tension)
Installations électriques	de 25 à 35 ans
Installations mécaniques	de 25 à 40 ans
Equipements hydrauliques	de 25 à 40 ans
Barrages, conduites et galeries	80 ans
Immeubles	50 ans
Installations de production au bénéfice de la RPC (Rétribution à prix coûtant)	25 ans
Centre de conduite	15 ans
Mobilier	10 ans
Informatique	5 ans
Véhicules/outillage	1 année

Dettes portant intérêt

Les emprunts dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont portés au bilan dans les dettes à long terme portant intérêt, ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois dans les dettes à court terme portant intérêt.

Provisions

Les provisions sont constituées sur la base des engagements individuels et des risques dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Impôts

Tous les impôts dus au bouclage des comptes sont provisionnés, indépendamment de leur échéance.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2013 est celui publié mensuellement par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN CHF	Notes	2013	2012
Ventes et échanges d'énergie		183 544 912	169 175 364
Autres produits d'exploitation	1	11 207 376	20 743 367
Produits d'exploitation		194 752 288	189 918 731
Achats et échanges d'énergie		-108 189 452	-88 376 783
Frais de personnel	2	-13 582 299	-11 792 080
Autres charges d'exploitation		-21 290 153	-30 443 516
Redevances et impôt spécial	3	-13 124 817	-13 177 234
Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)		38 565 567	46 129 118
Amortissements	4	-12 491 161	-14 692 481
Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)		26 074 406	31 436 637
Produits financiers	5	17 914 577	14 879 190
Quote-part au résultat des sociétés mises en équivalence		123 198	299 107
Charges financières		-5 592 213	-3 259 925
Résultat opérationnel du Groupe		38 519 968	43 355 009
Produits extraordinaires	6	951 873	2 345 195
Charges extraordinaires	7	-26 229 280	-29 023 369
Résultat extraordinaire		-25 277 407	-26 678 174
Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)		13 242 561	16 676 835
Impôts sur le bénéfice	8	-5 815 942	-9 622 037
Résultat du Groupe		7 426 619	7 054 798
Part des tiers au résultat du Groupe		-	-
Part de FMV SA au résultat du Groupe		7 426 619	7 054 798

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Actif circulant			
Trésorerie et actifs cotés en bourse		221 150 239	204 392 191
Créances sur ventes et prestations		19 561 702	22 439 415
Autres créances à court terme		1 391 439	2 009 429
Prêts à court terme	9	32 608 750	10 251 250
Stocks		564 705	469 526
Actifs de régularisation		17 292 215	17 228 477
		292 569 050	256 790 288
Actif immobilisé	10		
Immobilisations financières		84 711 905	70 794 650
Immobilisations incorporelles		9 534 977	12 409 980
Immobilisations corporelles		123 283 960	137 877 696
		217 530 842	221 082 326
ACTIF		510 099 892	477 872 614

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations		16 668 509	14 462 161
Dettes à court terme portant intérêt	11	14 433 750	15 001 250
Passifs de régularisation		54 300 425	52 984 130
		85 402 684	82 447 541
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt	12	43 475 000	43 646 250
Provisions	13	231 466 497	206 331 747
		274 941 497	249 977 997
Capitaux propres			
Capital-actions		100 000 000	100 000 000
Part des tiers		-	-
Réserve légale issue du bénéfice		15 448 443	14 413 043
Réserve libre issue du bénéfice		21 789 900	18 789 900
Réserve pour actions propres	18	2 210 100	2 210 100
Réserve de consolidation		2 527 360	2 826 471
Bénéfice reporté		2 563 389	2 362 864
Bénéfice de l'exercice		7 426 619	7 054 798
Propres parts du capital		-2 210 100	-2 210 100
Total réserves du Groupe	14	49 755 711	45 447 076
PASSIF		510 099 892	477 872 614

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EN CHF	2013	2012
Résultat annuel	7 426 619	7 054 798
Amortissements	12 491 161	14 692 481
Charges extraordinaires	25 134 750	28 638 618
Produits extraordinaires	-	-1 988 618
Produits non monétaires	-6 716 582	- 240 277
Cash-Flow	38 335 948	48 157 002
Variation des créances	3 495 703	2 220 187
Variation des actifs de régularisation	- 63 738	1 917 563
Variation des stocks	- 95 179	57 436
Variation des dettes	2 206 348	-4 938 059
Variation des passifs de régularisation	1 316 295	7 734 066
Variation du fonds de roulement	6 859 429	6 991 193
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 195 377	55 148 195
Investissements immobilisations corporelles	-14 271 141	-11 032 301
Désinvestissements immobilisations corporelles	-	25 218
Acquisition de participations	- 40 000	-2 918 000
Vente de titres / réduction capital-actions sociétés-filles	-	3 811 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-14 311 141	-10 114 083
Nouveaux prêts octroyés	-28 712 500	-10 410 000
Remboursement de prêts	18 302 961	9 095 486
Nouveaux prêts obtenus	-	6 072 500
Remboursement d'emprunts	- 738 750	- 878 750
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 599
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-14 126 188	901 637
Total des flux de trésorerie	16 758 048	45 935 749
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	204 392 191	158 456 442
Au 31.12	221 150 239	204 392 191
Variation de la trésorerie	16 758 048	45 935 749

COMMENTAIRES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN CHF)

1. Autres produits d'exploitation	2013	2012
Prestations pour tiers	10 377 700	20 173 983
Prestations propres portées à l'actif	829 676	569 384
Total	11 207 376	20 743 367

2. Frais de personnel

Cette position contient le versement unique de CHF 1 500 000 à l'institution de prévoyance du personnel CPE afin de compenser les effets des baisses des taux technique et de conversion.

3. Redevances et impôt spécial

Ce poste représente les redevances et l'impôt spécial versés aux communautés publiques qui ont octroyé les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

4. Amortissements

	2013	2012
Immobilisations financières	1 327 500	3 365 000
Immobilisations incorporelles	2 867 827	2 872 720
Immobilisations corporelles	8 295 834	8 454 761
Total	12 491 161	14 692 481

5. Produits financiers

	2013	2012
Intérêts actifs	1 720 946	1 108 373
Dividendes	16 193 631	13 770 817
Total	17 914 577	14 879 190

Cette rubrique tient compte du dividende complémentaire de EOS Holding SA distribué sous forme d'actions en nature à hauteur de CHF 4 370 400.

6. Produits extraordinaires

Cette position comprend principalement en 2013 des produits sur ventes d'immobilisations, des indemnités d'assurance ainsi que le remboursement par Swissgrid AG des prestations de services-systèmes.

7. Charges extraordinaires

Cette position intègre principalement la dotation de CHF 25 000 000 à la provision «Risques énergétiques». Cette provision a pour but de financer la couverture des risques liés à la gestion d'un portefeuille énergétique, notamment les risques de volume et de prix.

8. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position «Charges extraordinaires» sont ainsi fiscalisées.

BILAN CONSOLIDÉ (EN CHF)**9. Prêts à court terme**

Les prêts à court terme s'élèvent à CHF 32 608 750 au 31.12.2013 et seront échus durant l'exercice 2014.

10. Actif immobilisé	Immobilisations financières	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2012	110 735 059	337 840 993	323 171 990	771 748 042
Reclassements	-	-	-	-
Augmentations	20 261 086	-	15 100 817	35 361 903
Diminutions	-5 016 331	-46 310	-30 428 424	-35 491 065
Valeur brute au 31.12.2013	125 979 814	337 794 683	307 844 383	771 618 880
Amortissements cumulés au 31.12.2012	39 940 409	325 431 013	185 294 294	550 665 716
Reclassements	-	-	-	-
Augmentations	1 327 500	2 867 827	8 295 834	12 491 161
Diminutions	-	-39 134	-9 029 705	-9 068 839
Amortissements cumulés au 31.12.2013	41 267 909	328 259 706	184 560 423	554 088 038
Valeur nette au 31.12.2012	70 794 650	12 409 980	137 877 696	221 082 326
Valeur nette au 31.12.2013	84 711 905	9 534 977	123 283 960	217 530 842

Immobilisations financières (détails des valeurs brutes):	31.12.2013	31.12.2012
Participations non consolidées	79 107 412	67 869 110
Participations mises en équivalence	22 799 858	22 676 660
Prêts	24 072 544	20 189 289
Total	125 979 814	110 735 059

Immobilisations incorporelles (détails des valeurs brutes)	31.12.2013	31.12.2012
Projets à long terme	759 131	759 131
Droits de prélèvement d'énergie	336 967 731	336 967 731
Autres	67 821	114 131
Total	337 794 683	337 840 993

Les «Droits de prélèvement d'énergie» représentent les écarts de consolidation provenant des prises de participation dans les sociétés de production consolidées.

11. Dettes à court terme portant intérêt	31.12.2013	31.12.2012
FMV SA	–	–
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	14 433 750	15 001 250
Total	14 433 750	15 001 250

12. Dettes à long terme portant intérêt	31.12.2013	31.12.2012
FMV SA	–	–
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	43 475 000	43 646 250
Total	43 475 000	43 646 250

Dans le cas des sociétés de partenaires intégrées proportionnellement, il s'agit de la part revenant au Groupe FMV.

13. Provisions	31.12.2013	31.12.2012
Projet Hydro-Rhône	759 131	759 131
Risques ouverture du marché	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	77 603 848	52 603 848
Remploi	34 678 336	34 678 336
Retours de concession	103 290 432	103 290 432
Autres provisions	134 750	–
Total	231 466 497	206 331 747
La provision « Risques ouverture du marché » a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.	2013	
Etat au 01.01	15 000 000	
Augmentation (+) / diminution (-)	–	
Etat au 31.12	15 000 000	
La provision « Risques énergétiques » sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.	2013	
Etat au 01.01	52 603 848	
Augmentation (+) / diminution (-)	25 000 000	
Etat au 31.12	77 603 848	
Basée sur les dispositions de l'art. 26 al. 2 et de l'art. 85 de la loi fiscale valaisanne, la provision « Remploi » neutralise les bénéfices réalisés lors des ventes de participations ou d'installations de distribution.	2013	
Etat au 01.01	34 678 336	
Augmentation (+) / Diminution (-)	–	
Etat au 31.12	34 678 336	
La provision « Retours de concession » prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.	2013	
Etat au 01.01	103 290 432	
Augmentation (+) / diminution (-)	–	
Etat au 31.12	103 290 432	

14. Réserves du Groupe

	2013
Etat au 01.01	45 447 076
Dividende 2012	-2 977 899
Modification périmètre de consolidation	-140 085
Part de FMV SA au résultat annuel	7 426 619
Etat au 31.12	49 755 711

15. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

16. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel se montent à CHF 119 023 au 31 décembre 2013.

17. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 24 et 25 du présent rapport.

18. Réserve pour actions propres

	2013			2012		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	-	-	-	-	-	-
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Total	22 101		2 210 100	22 101		2 210 100

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

19. Autres engagements

	<u>Capital souscrit</u>	<u>Capital libéré</u>	<u>Solde à libérer au 31.12.2013</u>	<u>Solde à libérer au 31.12.2012</u>
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	40 000	60 000	0

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64 % du capital. 13 % du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20 % (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80 % sur 8 % d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5 % est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

20. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

Sion, mars 2014

Au nom du Conseil d'administration

Pascal Gross
Président

Felix Zurbriggen
Vice-président

RAPPORT DU RÉVISEUR DES COMPTES CONSOLIDÉS



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

FMV SA, Sion

Lausanne, le 24 mars 2014

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de FMV SA comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviseur agréée

GLOSSAIRE

Finances

CHF	franc suisse
kCHF	1000 francs suisses
MCHF	1 million de francs suisses

Energie

kWh	kilowattheure
GWh	gigawattheure (1 million de kilowattheures)
TWh	térawattheure (1 milliard de kilowattheures)

Puissance

kW	kilowatt (1000 watts)
MW	mégawatt (1000 kilowatts)
GW	gigawatt (1000 mégawatts)

Autres

THT	Très haute tension
HT	Haute tension
MT	Moyenne tension
BT	Basse tension
EiCom	Commission fédérale de l'électricité
LApeI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
OApEI	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
LFMV	Loi sur les Forces Motrices Valaisannes
NER	Nouvelles énergies renouvelables
RPC	Rétribution à prix coûtant
SCI	Système de contrôle interne

Siège social et informations

FMV SA
Rue de la Dixence 9
Case postale 506
CH-1951 Sion

Tél.: +41 27 327 4500
Fax: +41 27 327 4501
E-mail: info@fmv.ch
www.fmv.ch

Impressum

Graphisme et mise en pages: FMV SA
Impression: CIR, Sion
Photos: Istockphoto – sur le thème de l'eau
Denis Emery, Bramois
Sortie de presse: 14 mai 2014

Le présent rapport est également disponible dans sa traduction allemande.

FMV SA
Rue de la Dixence 9
CH-1951 Sion

Tél.: +41 27 327 4500
Fax: +41 27 327 4501
E-mail: info@fmv.ch
www.fmv.ch